

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, LAGOUTTE Jean-Yves, BÉZELY Olivier, MICHELET Guy, ROUSSEAU Gilles, WERNER Élisabeth, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, NAFFRECHOUX Yannick, PANDOLFO Chantal, COLLIN Yannick, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), SÉGUR Aude (pouvoir à LUTZ Hélène), AVRIL Michel (pouvoir à BARBIER-CUEIL en cas de besoin), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LÉGER Michel).

(en retard) : MITNIK Laure, LAGOUTTE Jean-Yves, COLLIN Yannick, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie.

Absents : BOUÉ Jean-François.

Secrétaire de séance : Dominique BELLEIN-GALLO

Secrétaires auxiliaires : THÉBAULT Yann, DGS, JAOUEN Emmanuelle, DGSA – Mairie de Binic – Étables-sur-Mer

Ordre du jour :

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- 01– Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2025

FINANCES

- 02– Reprise anticipée des résultats des budgets annexes
- 03– Taux de la fiscalité locale pour 2026
- 04– Budgets primitifs 2026
- 05– État des autorisations de programmes et crédits de paiement
- 06– Demande de subvention pour le fonctionnement 2026 de France Services
- 07– Subventions 2026 à l'office de tourisme de Binic-Étables-sur-mer
- 08– Subventions 2026 aux budgets annexes et au CCAS
- 09– Rapport de la CLECT du 16 décembre 2025 relative au transfert de charges au titre du PLUi
- 10– Rapport de la CLECT du 16 décembre 2025 – Partage de l'accompagnement financier pour l'exercice de l'accueil du jeune enfant
- 11– Rapport de la CLECT du 16 décembre 2025 – Neutralisation du transfert du transport des scolaires vers les piscines et le pôle nautique
- 12– Tarifs de l'Estran

VIE ASSOCIATIVE

- 13– Subventions aux associations pour 2026
- 14– Convention de moyens et d’objectifs avec l’association Université du Temps Libre
- 15– Convention de moyens et d’objectifs avec l’association Les Escalles

RESSOURCES HUMAINES

- 16– Modalités d’attribution de l’indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)
- 17– Actualisation du tableau des effectifs
- 18– Création d’emplois saisonniers pour l’année 2026

ENFANCE-JEUNESSE

- 19– Convention tripartite pour l’emploi associatif de l’association Cap à Cité

URBANISME – ENVIRONNEMENT – MOBILITÉS – DOMAINE

- 20– Adoption de la stratégie du Schéma Directeur des Mobilités Actives Cyclables
- 21– Adhésion au réseau Vélo et Marche
- 22– Acquisition à titre gratuit de la parcelle 007AE0696 située 10, allée des Bouvreuils
- 23– Acquisition à titre gratuit de la parcelle AB 1406 située rue du Port-ès-Leu
- 24– Acquisition à titre gratuit des parcelles AB0906 et AB0908 situées Rue du Caruhel
- 25– Échange sans soulte d’emprises entre la commune et la propriétaire du 57, rue de la Chapelle
- 26– Recensement des demandes de la commune dans le cadre des premières procédures d’évolution du PLUi de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- 27– Convention de rétrocession modifiée avec COOPALIS
- 28– Avenant n° 3 à la convention opérationnelle d’actions foncières pour le secteur « Rues des Écoles et Wilson » avec l’Établissement Public Foncier de Bretagne
- 29– Bilan des cessions et acquisitions de l’année 2025
- 30– Renonciation à un droit de passage sur la parcelle 007AK0028 au profit de la parcelle communale 007AK0027
- 31– Lotissement « Les Lauriers » – Convention préalable en vue de l’intégration des biens meubles et immeubles en eau et assainissement au patrimoine communautaire SBAA
- 32– Résiliation du bail avec La Poste pour le local sis 8, boulevard Leclerc, à Binic
- 33– Projet urbain partenarial entre TERRAVIA et SBAA pour le projet immobilier et cabinet médical, 8, boulevard Leclerc, à Binic – Fonds de concours de la commune
- 34– Subvention à LA RANCE pour la construction de dix logements locatifs sociaux au Vau-Burel
- 35– Garantie d’emprunt à l’OFS du groupe CIB pour l’opération de l’éco-hameau au Vau-Burel
- 36– Appel à manifestation d’intérêt pour la mise à disposition du « multi-cycle » à assistance électrique

TRAVAUX, COMMANDE PUBLIQUE

- 37– SDE22 – Effacement des réseaux rue de la Ville Malo

- 38– SDE22 – Rénovation de l'éclairage des terrains de pétanque Plage du Moulin
- 39– Avenant n° 2 à la convention de groupement SDE22
- 40– Adhésion au groupement de commandes « Signalétique de voirie » porté par Saint-Brieuc Armor Agglomération
- 41– Plan Communal de Sauvegarde

INFORMATION DU MAIRE

- Actualités de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Renonciation au droit de préemption sur les DIA
- Agenda

Monsieur le Maire : On va ouvrir ce Conseil, le dernier de la mandature, avec un ordre du jour assez conséquent, donc je propose qu'on démarre sans tarder. Je vais demander à Dominique Gallo de bien vouloir faire l'appel.

Monsieur le Maire : Merci !

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

01– Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2025

Monsieur le Maire : On va entamer l'ordre du jour traditionnellement, par l'approbation du procès-verbal du précédent Conseil, du 17 décembre 2025. Vous avez reçu les pièces : y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Je vous propose donc de voter. Qui est pour l'approbation ? Très bien, unanimité, merci.

Vote à l'unanimité

FINANCES

(Arrivée de Sophie QUERRÉ à 18h05 et Erwan LARUPT à 18h10)

Monsieur le Maire : En préambule, dire que, pour la présentation du BP 2026, compte tenu du calendrier électoral, on présentera un budget de transition, sachant qu'il est présenté plus tôt que d'habitude, que les comptes financiers uniques (CFU) ne sont pas produits, puisqu'il est trop tôt, et que le budget primitif devra être complété par un budget supplémentaire qui devra intervenir avec l'approbation des CFU, avant fin juin 2026, avec la nouvelle équipe municipale.

Les budgets annexes feront l'objet d'une reprise anticipée des résultats, et un budget supplémentaire sera tout de même nécessaire au mois de juin, notamment après approbation des CFU, si les résultats définitifs sont différents de ceux approuvés par anticipation.

On va vous présenter malgré tout un état des budgets anticipé qui sera proche de ce qui sera présenté lors du budget supplémentaire, puisqu'on a une bonne visibilité aujourd'hui sur l'ensemble des budgets – les services ont travaillé en ce sens – et les chiffres présentés seront donc très proches du réel.

Tous budgets confondus, pour le réalisé 2025, l'état des dépenses se monte à 12 416 722,98 €, et pour les recettes 15 542 702,28 €. Les résultats cumulés provisoires au 31 décembre 2025 se montent à 3 125 979,30 €. Vous avez ici le détail tous budgets, en fonctionnement et en investissement, où l'on retrouve bien le total de 3,125 M€. Voilà la vue d'ensemble par budgets. Le budget principal, évidemment, représente la plus grosse part de ces résultats, pour un résultat, en fonctionnement, de 2,398 M€. Ensuite, vous avez le résultat en fonctionnement pour le camping, le cinéma et France Services, pour un total en fonctionnement de 2 638 627 €, et en investissement, le budget principal, résultat de 409 444,56 €, et les résultats pour le camping, pour le cinéma et pour France Services, pour un total de résultat en investissement de 487 351,73 €. Pour information, les résultats provisoires du budget principal montrent un solde net global, en bas du tableau, de 1 436 000 €, sachant que les restes à réaliser seront comptabilisés lors du budget supplémentaire. Le résultat de fonctionnement montre un résultat cumulé de +17 000 €. En investissement, on a un résultat à -431 000 €. Le choix a été fait de ne pas emprunter sur l'exercice, ce qui peut expliquer cette diminution de résultat. Au budget supplémentaire, viendront s'ajouter un solde de restes à réaliser de -1 371 000 € et 2 808 000 € d'excédent.

Sur le détail, en fonctionnement, sur le budget principal, on est à une augmentation des recettes de +2,7 %. On peut constater (vu que les colonnes reprennent les chiffres depuis 2019) une stabilité des dotations et des participations, une progression significative des recettes au niveau des impôts et taxes, qui passent de 4,690 M€ à 6,287 M€, et les autres produits de gestion courante, à +14 %, pour un montant total de recettes de 10 237 000 €, soit une augmentation de 2,7 %.

Concernant les dépenses, on a une augmentation de 0,4 % des dépenses réelles. On peut remarquer sur le chapitre 11, charges à caractère général, une stabilité assez remarquable des dépenses, puisqu'on passe de 1,934 M€ en 2019 à 2,027 M€ en 2025, et ce, malgré l'inflation, les dépenses qui ont été notablement augmentées, notamment sur l'énergie, etc. Donc une maîtrise des dépenses du chapitre 11, et plus globalement des dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel, qui représentent le premier poste de dépenses pour le fonctionnement, sont en augmentation, certes, passant de 3,4 M€ à 4,6 M€, mais on sait que, sur l'exercice, il y a eu un certain nombre d'événements qui expliquent ceci : la création de postes, notamment, pour l'encadrement secondaire d'une part, et d'autre part, des augmentations contraintes, vu les réévaluations de chapitres, donc des choses qui étaient importantes et nécessaires pour augmenter les rémunérations des agents.

Au niveau des investissements, le taux de réalisation est de 40 % par rapport à la prévision. Il y avait 5,9 M€ (je crois) sur le BP, l'année dernière. 40 % de taux de réalisation 2025. Si on prend en compte ce qui est engagé, mais non terminé, donc les restes à réaliser, on arrive à un taux d'investissements engagés de 66 %. Les postes principaux sont surlignés en jaune, donc un budget conséquent pour la réfection du boulevard Legris, qui est arrivée à son terme aujourd'hui, pour 442 000 € de réalisés sur l'exercice 2025 et un reste à réaliser de 217 000 €. Une dépense sur les risques naturels et l'érosion qui est de 141 000 € réalisés et un reste à réaliser de 225 000 €. Des travaux sur les optimisations énergétiques (c'est un travail engagé depuis plusieurs années maintenant) : en 2025, un montant réalisé de 105 000 € et un reste à réaliser de 132 000 €. L'ombrière photovoltaïque, avec un montant d'études, notamment, sur l'année 2025, de 12 000 €, et des travaux qui restent à réaliser pour un montant de 438 000 €. Les travaux concernant les églises (on en parlera tout à l'heure), 12 000 € en 2025 et un reste à réaliser de 116 000 €. Des acquisitions foncières, pour un montant réalisé de 268 000 €. L'aide au logement pour la production de logements qui sont en restes à réaliser, puisque les programmes sont lancés, pour la plupart, mais ne seront livrés que plus tard, mais il y a 108 000 € de subventions. Concernant les véhicules pour les services, un montant réalisé de 197 000 € et un reste à réaliser de 161 000 €. L'équipement, enfin la réalisation d'une salle d'archives municipales dans l'ancienne trésorerie pour un montant réalisé de 121 000 € et un reste à réaliser de 29 000 €. Et les gros

entretiens pour les bâtiments, pour 127 000 €, avec un reste à réaliser de 113 000 €. Concernant les soldes intermédiaires de gestion, on peut constater que la capacité d'autofinancement nette est assez stable sur la durée du mandat, et, ce qui est à remarquer, c'est une baisse notoire de la dette, pour un montant de 612 000 €, un montant d'investissements réalisés sur le mandat de 19 M€, sur six ans, soit près de 3,2 M€ par an.

02– Reprise anticipée des résultats des budgets annexes

Monsieur le Maire : Après cette présentation générale, comme ça a été annoncé et prévu en commission Finances, je propose de faire une reprise anticipée des résultats pour les budgets annexes. Ce qui est en fonctionnement (le résultat de fonctionnement) reste en fonctionnement, ce qui est en investissement reste en investissement. Vous avez les montants sur le tableau qui sont ceux qui ont été présentés en début, tout à l'heure.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025, dans les budgets primitifs 2026 du camping municipal, du cinéma et de France Services, tel que défini ci-dessus.

Est-ce que sur cette délibération, il y a des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité

03– Taux de la fiscalité locale pour 2026

Monsieur le Maire : Concernant la fiscalité, puisqu'on va d'abord assurer des recettes, vous avez ici figurés les taux d'imposition sur la commune. La proposition est de maintenir ces taux de fiscalité, avec un taux sur le foncier bâti de 36,39 %, et sur le foncier non bâti de 57,25 %, un taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires de 18,67 %, avec une majoration qu'on avait votée l'année dernière pour les résidences secondaires, qui était une majoration de 15 %. Voilà pour ces taux et cette fiscalité, avec un montant de recettes de 67 955 €. Pas de variation. La seule chose sera donc la revalorisation des bases des valeurs locatives : compte tenu de la faible inflation, la revalorisation des bases est prévue à 0,8 % pour 2026.

Y a-t-il des questions sur les taux de fiscalité ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité

04– Budgets primitifs 2026

(Arrivée de Yannick COLLIN à 18h50)

Monsieur le Maire : On va rentrer un petit peu dans le détail maintenant du budget primitif 2026, avec une première diapositive sur une vue synthétique où on peut remarquer d'abord un budget total de 14,5 M€. Concernant les recettes, la part principale est assurée par les impôts et taxes pour un montant de 6 416 000 €. Viennent ensuite les dotations et les participations, puis l'autofinancement avec l'amortissement et les réserves, une part d'emprunt en jaune, les produits des services et de gestion, les cessions immobilières de 987 000 € (on va voir tout à l'heure de quoi il s'agit), les subventions d'investissement et la récupération d'une fraction de la TVA. Les recettes de fonctionnement se décomposent selon le tableau, avec 10,2 M€ de recettes réelles avant reprise des résultats. On a une stabilité, par rapport aux exercices précédents. On a les produits fiscaux : la revalorisation des bases, tout à l'heure, je l'ai dit, est à 0,8 %, donc, évidemment, par rapport à ce qu'on a connu les années précédentes, on a un ralentissement de la progression, mais en même temps, on peut s'en réjouir, puisque l'inflation est maîtrisée.

Sur les droits de mutation, qui avaient été prévus à 500 000 € au BP 2025, on constate aujourd'hui qu'on a perçu 520 000 €. Donc on peut dire qu'on a un retour à une situation plus normale. Pour combien de temps ? On ne sait pas, mais je pense qu'on peut raisonnablement prévoir 500 000 € pour le BP 2026. En fait, en BP 2025, on avait dû prévoir 450 ou 400 000 €. Stabilité des dotations, je l'ai dit tout à l'heure, grâce, notamment, à la garantie de dotation globale de fonctionnement commune nouvelle. On a une baisse par ailleurs sur les produits de gestion courante due en partie à la fin du bail avec la poste de Binic. On va en parler tout à l'heure, lors d'une délibération. Et prudence sur les remboursements d'assurance statutaire, où on a eu, en 2025, un remboursement assez important, mais on peut se réjouir aussi d'une prévision à la baisse, puisque ça voudrait dire qu'on a moins d'arrêts, moins de maladies pour les agents. L'évolution des impôts et taxes, au budget principal : la courbe du bas est intéressante, elle montre l'évolution des bases du foncier entre 2022 et 2026. On a dit, sur 2026, qu'on a 0,8 % de revalorisation et 0,7 % liés à la dynamique du marché, ce qui nous amène à 1,5 %.

Sur les dépenses totales, équilibrées à 14,5 M€, je l'ai dit tout à l'heure, le premier poste de dépenses concerne les charges de personnel, pour un montant de 4 900 000 €. Puis, les équipements et les dépenses d'équipement et de travaux et les charges à caractère général. Viennent ensuite différents postes : les virements à la section d'investissement, les subventions, les indemnités et cotisations, les remboursements d'emprunts et d'intérêts, et les reversements de fiscalité de charges spécifiques et les provisions. Sur le détail des dépenses de fonctionnement, pour un montant de 8,6 M€ de dépenses réelles, stabilité, au niveau budgétaire. Le cadrage budgétaire pour préparer ce budget, c'était la stabilité pour les budgets de services et les subventions aux associations. Une baisse des prévisions de charges à caractère général de 2,4 %, avec une marge budgétaire prévue sur les fluides. Comme on l'avait fait l'année dernière, on a prévu une réserve au cas où on ait à faire face à une augmentation des dépenses d'énergie, notamment. Une maîtrise des charges de personnel à 4,9 M€, qui représente 56,5 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit +1 % par rapport au budget primitif 2025, malgré les augmentations contraintes et la création d'un poste. Des marges sont prévues sur les indemnités des élus qui sont revalorisées à hauteur de 6 % selon la dernière loi qui va s'appliquer sur la prochaine mandature, et un budget aussi sur la formation pour les nouveaux élus. Prévision de 50 000 € en charges spécifiques, en raison d'une régularisation possible sur une taxe d'aménagement qui aurait été versée par Terres d'Armor Habitat pour la réalisation de logements à la Vigie en 2014 : on a contesté cette rétroactivité, mais il est prudent de prévoir 50 000 €.

Au niveau des charges de personnel, des charges, on l'a dit, de 4,9 M€, donc 1 % d'augmentation, soit 50 000 € par rapport au BP 2025. On a eu les chiffres qui seront présentés en CFU, donc sur 2025, on constate à ce jour un réalisé de 4 615 000 €. La différence entre la prévision et la réalisation est due à l'absence de régularisation de l'assurance statutaire. On avait provisionné une somme, puisqu'on pensait devoir payer une majoration de l'assurance statutaire. Cette évolution tient compte des décisions suivantes : la création d'un poste de chargé de prévention et de formation professionnelle, pour un montant annuel de 40 000 €. L'agent a été recruté et prendra ses fonctions début mai. Le maintien du coût d'un coordinateur de la transition écologique sur année pleine. C'était déjà au budget 2025, donc là, on l'a budgété sur 12 mois, le contrat actuel se terminant fin juillet. Donc un sous-total de 40 000 € sur cette première partie. Et la deuxième partie, c'est les évolutions contraintes et réglementaires qui sont, notamment, la participation à la mutuelle des agents, pour un minimum de 15 € par mois, soit un montant total, si tous les agents souscrivent, de 18 000 € par an. Une hausse du taux de cotisation à la caisse de prévoyance de 8,65 %, à 37,65 %, +40 000 €. Et à prévoir (puisque c'est une augmentation qui va être lissée sur plusieurs années), 40 000 € en 2027 et 40 000 € en 2028. Le déroulement de carrière, ce qu'on appelle le glissement vieillesse technicité, est provisionné pour un montant de 50 000 €. Les dépenses pour l'organisation des élections municipales de 14 000 €, alors que l'État, pour notre commune, verse environ 2 000 € de dotation. Le recensement de la population, là, c'est en cours, ça se termine la semaine prochaine, donc il est temps encore de répondre. Je crois qu'on est à un taux de réponse de 92 % à peu près : il y a encore un certain nombre de

formulaire à récupérer, mais je pense qu'on va atteindre de bons résultats pour le retour des questionnaires. Le montant de dépenses engagées par la commune pour le recensement est des 35 000 €, et on perçoit une dotation de l'État de 15 000 €. Et dernière nouvelle, qui est une bonne nouvelle, une augmentation du SMIC de 6 000 € par an. Ça va concerner une vingtaine d'agents. Et puis les agents saisonniers également. Toutes ces mesures nous amènent à un total de 163 000 €, soit une augmentation de 3,5 %. On a aussi des réserves pour imprévus, des remplacements, etc., pour un montant de 47 000 €.

Les autres charges de gestion courante : les indemnités des élus, on en a parlé tout à l'heure, une revalorisation. Les subventions pour les associations jeunes, qui devront être votées au mois de mai, pour un versement aux associations, comme d'habitude, au mois de juin. Et puis, les subventions aux associations, à 170 000 €, la différence s'expliquant par les 28 000 € de la subvention pour l'organisation de la fête maritime de l'Ascension.

Charges à caractère général par groupes de natures. On voit sur ce camembert que le poste le plus important concerne la maintenance et les prestations extérieures (donc la maintenance et les interventions extérieures). Et le deuxième poste concerne les dépenses d'énergie : 440 000 €. Ça représente 20 % des charges à caractère général. Je pense qu'au budget supplémentaire, il y aura une présentation de faite sur plusieurs années, et il sera intéressant de voir la progression de la proportion des dépenses d'énergie depuis le COVID. Je pense que ce sera bien de pointer cela.

Concernant les dépenses d'équipement, je vais laisser Gilbert dérouler sur les principaux investissements.

Gilbert Bertrand : Ce qui avait été présenté déjà lors du débat d'orientation budgétaire, 3,8 M€ de nouvelles dépenses d'équipements qui sont prévues, et 1,9 M€ de restes à réaliser qui seront à reporter au budget supplémentaire. Sur le premier point, les principaux investissements au budget 2026 sont les autorisations de programme. Les deux premières sont des opérations qui sont aujourd'hui soldées. La première était la rénovation acoustique et thermique de la salle des loisirs, qui était à 1 050 000 € au BP 2025, et qui est soldée aujourd'hui à 1 000 712 €, c'est-à-dire moins que ce qui était budgété. Et la création de l'espace France Services budgétée à 760 000 € et soldée à 733 780 €, donc un peu moins aussi que ce qui était prévu.

Sur les opérations engagées ou en tout cas démarrées, sur le centre technique municipal, on était à 3,5 M€ au BP 2025, on va présenter une augmentation de 300 000 €, donc à 3,8 M€, qui a été présentée aussi en commission Travaux, avec un étalement sur ce projet. Bien sûr, il ne se fera pas d'un coup en une année, il va s'étaler sur au moins trois ans, avec 300 000 €, 2 426 000 € et 1 049 000 € sur les années 2026, 2027, 2028. Pour la salle de stockage à l'Estran, on avait budgété 553 000 €, et la somme va s'étaler de 430 000 € en 2026 et 37 000 € en 2027. La cuisine centrale avait été validée à un budget de 3,1 M€, et on reste sur ce schéma, donc 150 000 € en 2026, 2 475 000 € en 2027 et 428 000 € en 2028.

On va apporter quelques précisions par rapport aux études pour le CTM. La maîtrise d'œuvre indique la nécessité d'ajuster l'autorisation de programme de 300 000 €, pour différentes raisons. D'une part, l'adaptation à la loi APER, qui est une nouvelle loi qui décide de renforcer les structures pour accueillir des panneaux photovoltaïques. Il ne s'agit pas d'accueillir les panneaux, mais de faire la structure de sorte à pouvoir accueillir ces panneaux, d'adapter le programme de projets, pour différentes raisons, notamment d'ergonomie, mais aussi de fonctionnalité. Les différents points sont l'agrandissement des ateliers mécanique/menuiserie, carports de grande longueur, donc trois ateliers pour 145 000 € HT ; la rehausse de 40 cm des ateliers mécanique/menuiserie, 16 000 € (c'est pour passer les véhicules au pont, pour qu'ils puissent arriver au levage) ; la création d'un espace de stockage au sous-sol de l'atelier menuiserie à 23 000 € (c'est une demande de nos agents de la menuiserie, qui ont trouvé très intéressant d'utiliser l'espace sous le bâtiment) ; l'agrandissement du carport espaces verts avec une aire de lavage (c'est une modification assez intéressante pour donner plus de place au carport, et surtout mettre l'aire de lavage à un endroit qui sort

dans la cour, donc ça donne une meilleure ergonomie, une meilleure fonctionnalité du site) ; la prise en compte des conclusions du diagnostic de la structure béton, 17 000 € ; une moins-value pour l'aire de lavage qui se déplace, de -35 000 € ; le renforcement de la charpente pour recevoir les panneaux photovoltaïques (ça a été dit) pour 26 000 € ; et les études de maîtrise d'œuvre en phase esquisse de la cuisine centrale, pour ce projet-là. Cela nous permet de maintenir, à ce stade, l'enveloppe à 3,1 M€, dans l'attente de la suite du projet.

Point important, on a repris vraiment l'ensemble des différents lots de la partie du projet CTM, où on a détaillé toutes les sommes qui sont les sommes mises à jour avec ce qui vient d'être expliqué précédemment, puisqu'il y avait déjà eu des ajustements précédents. Ce que je peux dire, c'est qu'on arrive à un total de 2 672 000 €, sachant quand même, en précision, que ça représente vraiment le travail de chaque équipe des CTM : chacune a conçu son outil de travail, son atelier, donc il y a eu des ajustements pour chaque atelier, chaque partie du CTM. Voilà où on en est aujourd'hui sur ce dossier.

Les principaux investissements au budget 2026, on l'a vu. Ici, ce qui est intéressant, c'est de préciser les financements. Pour les opérations déjà réalisées (les trois premières), donc la rénovation de la salle des loisirs, on a des subventions sur le Fonds vert, à 200 000 €, la DSIL à 100 000 €, le SDE (syndicat d'énergie) à 17 500 €, la Région à 166 680 €, ce qui fait que la commune a autofinancé le projet à 34 %. C'est donc un projet qui a été extrêmement bien financé, c'est vraiment intéressant. Sur l'espace France Services, on a la DSIL pour 250 000 €, La Poste pour 35 711 €, et un emprunt qui est déjà remboursé de 300 000 €. Ce qui nous fait une part communale à 45 % du montant du projet, donc bien remboursé également. Pour le CTM, on vient de le voir. Ici, on est en demande d'une subvention DSIL/DETR sur deux années, pour 1 M€, et un emprunt prévu à 1,5 M€. Pour la salle de stockage de l'Estran, on a eu une nouvelle, c'est pour ça que le chiffre est barré : la DSIL n'est pas obtenue. Ça va augmenter la part à la charge de la commune. On était sur 230 000 € visés, mais on ne les aura pas. L'emprunt prévu est donc à la somme de 100 000 €. Pour la création de la cuisine centrale, on est sur une demande de subvention au Département de 246 537 €, et un emprunt de 1 500 000 €. Voilà où on en est sur l'ensemble des autorisations de programme.

Plus précisément, sur le déroulement de l'année 2026, on a des aménagements urbains pour 820 508 €. Je vais donner les principaux points simplement. Sur le programme de voirie, 262 000 €. Le programme annuel de voirie, donc vraiment le travail courant de voirie, 175 000 €. Les nouveaux jardins partagés à Étables-sur-Mer, 50 000 € en prévision de leur déplacement du presbytère, qui (comme vous le savez) a été vendu. Ensuite, des mobiliers urbains, notamment un chantier pour les corbeilles de ville biflux. C'est un renouvellement des corbeilles pour 50 000 €. La voirie rue du Chemin de fer à la Ville-Malo et parkings, des réseaux (on va voir cela un peu plus tard), pour 110 000 €. L'effacement des réseaux rue des Écoles : là, on est sur 74 508 €, on est déjà dans la prévision de travaux qui viendront ultérieurement, puisque tout ce site va faire l'objet d'un renouvellement urbain, quand les études de biodiversité seront achevées ; ça rentrera dans la phase vraiment de ce projet. Rue des Moulins, 50 000 €. Ensuite, sur les moyens techniques, on est à 742 700 €, avec l'extension des CTM pour 300 000 €, notamment la maîtrise d'œuvre et le concours. Du matériel et mobilier pour les CTM, 241 700 €, avec des aménagements au terrain Gaubert. Tout cela est en prévision du chantier des CTM : c'est pour avoir une base de travail sur ce site. Pour 130 000 €, un désherbeur à eau chaude qu'on attend depuis un certain temps, puisque les anciens étaient tous obsolètes, et n'étaient plus en état de marche. Ensuite, dans les véhicules légers, on a toujours des achats en cours, 186 000 € pour un camion-benne, une tondeuse mulching pour 53 000 €, un utilitaire, un chariot élévateur. Ensuite, sur la transition écologique espaces naturels, 579 528 €, notamment un volet optimisation énergétique pour 175 400 €, avec toute une liste (je ne vais pas la détailler, mais il y a une longue liste) de relamping, de régulation, de subventions, d'éclairage public, de séparation des compteurs, d'illuminations... Enfin, toute une série de choses assez détaillées. La cuisine centrale, on l'a vu, 150 000 €. La voirie, le plan vélo et les voies douces pour 120 000 €. La renaturation de la Rognouse pour 40 000 € de maîtrise d'œuvre et d'études.

Ensuite, la sécurisation des falaises à l'avant-port, en maîtrise d'œuvre, 30 000 €. Le Vélobus qu'on va voir plus tard à 24 128 €. Ensuite, pour la culture, les festivités et le patrimoine, 698 100 €. L'extension de l'Estran, on l'a vu, 430 000 €. Les églises, 120 000 €. Pour Binic, on a le projet de rénover la verrière, l'ossature qui est au fond de l'église, qui est un endroit très particulier et très visité. Le traitement du mûr à l'église d'Étables-sur-Mer, pour 30 000 €. Le centre culturel de l'Estran, 60 800 € : il y a différents points qui sont à voir, toujours des travaux pour faire vivre cet équipement, sachant qu'il avait été demandé, en commission Finances (je crois), d'avoir un bilan sur le mandat, depuis 2020, de l'ensemble de ce qui avait été investi dans l'Estran. Tous les investissements pour faire fonctionner le bâtiment s'élèvent quand même à 350 000 € sur les six années. C'est un chiffre qui avait été demandé, donc on a le détail, pour ceux qui le souhaitent, il a été communiqué aux élus. La nouvelle bibliothèque municipale, 27 000 € pour la maîtrise d'œuvre. Après, on est sur toute une série d'autres sommes.

Puis il nous reste encore les logements, le foncier et l'urbanisme, avec des aménagements du secteur de la Poste à Binic pour 275 000 €, notamment les déplacements de réseaux électriques et eau. Des acquisitions foncières pour 100 000 €. De l'aide au logement social, pour 96 500 €, donc une somme importante. Les services municipaux et administration, mise en conformité incendie de la mairie de Binic : il apparaît en jaune, mais c'est un point qui est vraiment à marquer en rouge, car c'est un point de sécurité pour ce bâtiment.

Ensuite, on a le pôle Enfance-Jeunesse : ventilation à l'école Albert-Jacquard, pour 50 000 €, différentes choses, et puis, l'aménagement de l'Office de tourisme à Binic pour 24 000 €.

Ce qui fait un montant général de 3 830 000 € pour l'année 2026.

Monsieur le Maire : Merci.

Concernant les recettes d'investissement, l'équilibre (je le rappelle) a été réalisé sans les résultats reportés. D'où la nécessité d'inscrire, à ce stade, un emprunt à hauteur de 1 274 000 €. On va le voir, il y a une ligne aussi de cessions immobilières, pour un montant de 987 000 €, qui correspondent à des promesses de vente qui ont été signées et des ventes qui sont prévues, qui seront réalisées dans l'année 2026. On va voir le détail tout à l'heure. On est en attente de subventions pour le projet d'extension du CTM, Gilbert l'a dit tout à l'heure (la DSIL ou la DETR, on ne sait plus comment ça s'appelle, ça va changer de nom probablement, mais peu importe) sur deux ans, donc 2026 et 2027. Sans dépenses nouvelles. Donc une baisse de recettes. On dégage une marge de manœuvre de 1 436 000 € au budget supplémentaire, donc une possibilité pour les nouveaux élus de faire des arbitrages sur les investissements à réaliser, sur le recours ou non à l'emprunt, etc. La situation sera étudiée à ce moment-là.

Les recettes d'investissement se décomposent en une récupération d'une partie de la TVA qui est estimée à environ 11 % des dépenses d'équipement. On a les cessions immobilières dont je parlais tout à l'heure, donc les promesses de ventes qui ont été signées : les ventes sont escomptées (donc la réalisation de la signature de la vente) pour le courant de l'année 2026 et même assez tôt. Le presbytère d'Étables, avec une promesse signée pour un montant de 511 000 €. Il est prévu de signer la vente en mars. Des parcelles au Vau-Burel, signature d'une promesse de vente avec le bailleur social la Rance pour un montant de 110 000 €. Les parcelles au Vau-Burel, avec l'OFS porté par le Crédit immobilier de Bretagne pour l'habitat léger, pour un montant de 166 000 €. On devrait aussi avoir une date de signature assez proche. Et les parcelles du secteur poste de Binic, boulevard Leclerc, avec le promoteur TERRAVIA, pour un montant de 200 000 €. Il y a eu aussi une promesse de vente signée avec AMENATYS, pour la construction de logements sur la rue Paul-Le-Blanc pour un montant de 400 000 €, mais cette somme n'a pas été inscrite au budget primitif, puisque la réalisation de la vente sera plus tardive et devrait intervenir fin 2027 ou début 2028. Le total des ventes est de 1 387 000 €, mais on l'a vu tout à l'heure, 987 000 € d'inscrits au budget primitif, donc sans la vente du terrain rue Paul-Le-Blanc.

La taxe d'aménagement, on a un montant très faible perçu, et ça, c'est général pour toutes les collectivités. Il y a eu une réforme du mode de collecte. La collecte qui se faisait auparavant au cours de la réalisation du projet intervient maintenant après la livraison et la fin du projet, donc on a une année blanche, et on a 100 000 € de prévus pour 2026.

On a de nouvelles subventions d'investissement. On est en attente de décision pour la DSIL/DETR pour le centre technique municipal. Et une dotation aux amortissements qui est estimée à 600 000 €.

Concernant les dépenses d'investissement, on a vu tout à l'heure les nouvelles dépenses, 3 830 000 €, qui se décomposent sur les trois lignes qui sont sur le tableau. Le total des nouvelles dépenses est de 3,8 M€, auxquels il conviendra d'ajouter les restes à réaliser pour un montant estimé à 1 885 168 €. Et un remboursement de capital de la dette majoré en cas de souscription de l'emprunt prévu au budget, qui a été inscrit : une majoration de l'ordre de 300 000 € (je crois).

Voilà sur la présentation du budget primitif pour le budget principal. Je suppose que cette présentation amène des questions ou des demandes d'intervention. Madame Machet.

Bernadette Machet : Merci, Monsieur le Maire. Je vais prendre quelque chose de très large, des rappels simplement. Je vous rappelle qu'en année électorale, le vote du budget peut intervenir jusqu'au 30 avril. Vous avez décidé de présenter un budget aujourd'hui, 4 février, sans reprise des restes à réaliser et sans affectation des résultats. Nous le considérons comme un budget tronqué, ne correspondant pas aux règles légales du budget que sont l'annualité, la sincérité (c'est là-dessus que j'appuie) et l'équilibre. Je vais donc rappeler simplement la définition des restes à réaliser, puisque vous ne les reprenez pas sur votre budget. Les restes à réaliser se composent de dépenses. Il s'agit des dépenses d'investissement commencées ou programmées en 2025, non payées en 2025, mais qui le seront en 2026. Ces dépenses impacteront donc le budget 2026, et ce, de façon significative, puisque ces dépenses en instance atteignent 1 885 000 €. Ces restes représentent plus du double des investissements payés en 2025. Je le rappelle, vous avez payé pour 2 711 000 € sur un budget prévisionnel pour 2025 de 7 559 000 €, soit une réalisation de 40 %, comme vous le précisez dans votre dossier. Je constate, parmi les dépenses à payer en 2026 qui sont des investissements de 2025, que les plus importantes sont la falaise rue des Moulins, où il reste 225 000 € à payer ; la voirie du boulevard Legris, 217 000 € ; les ombrières photovoltaïques, 438 000 € ; les travaux pour l'église, 116 000 € ; les véhicules pour 161 000 €, j'en passe, puisque le total fait 1 885 000 €.

Toujours dans les restes à réaliser, à côté des dépenses, nous avons des recettes. Les recettes, ce sont des recettes certaines qui n'ont pas donné lieu à l'émission de titres, donc en général, ce sont des instances de subventions ou de dotations, et qui se montent à l'heure actuelle, à 449 000 €. Le solde entre les dépenses et les recettes s'élève donc à 1 436 000 €, qui sont des dépenses à reporter au budget 2026. Ces montants de dépenses, 1 885 000 €, et de recettes, 449 000 €, auraient dû être repris dans le budget que vous présentez, puisqu'ils sont connus et certains. En effet, ils ont dû faire, je l'espère, l'objet d'un état détaillé, signé et adressé à notre comptable public pour valoir ouverture de crédits de dépenses, et cela est très important pour pouvoir payer ces dépenses.

De façon assez surprenante, vous n'indiquez pas, dans votre présentation de budget, cette reprise de restes à réaliser et vous présentez un budget uniquement figé sur de nouveaux investissements pour un montant de 3 830 000 €. Ce qui veut dire, si on présente le budget tel qu'il devra être pour 2026, des dépenses d'investissement de 6 305 000 €. Je récapitule : 3,83 M€ de budget que vous venez de présenter, 1 885 000 € de restes à réaliser et il faut aussi prendre les opérations financières, comme les remboursements d'emprunts et autres, pour 590 000 €. Donc, le montant total de notre budget pour 2026 sera de 6 305 000 €, et cette somme de 6 305 000 €, il faudra l'équilibrer en recettes. C'est ce que vous laissez en instance, aux bons soins de la future équipe municipale.

Je voudrais avoir des informations sur les nouvelles dépenses budgétées. Je voudrais juste évoquer l'opération renaturalisation de la Rognouse, dont les chiffres fluctuent en fonction des années. Au Conseil municipal du 10 juillet 2024, vous aviez prévu un montant de 878 000 € pour cette opération et 260 000 € pour la démolition. Au Conseil municipal du 17 septembre 2025, vous nous avez présenté un nouveau chiffrage, à savoir renaturalisation pour 200 000 € (c'était 878 000 € l'année d'avant), et démolition 230 000 € (260 000 € l'année d'avant). Au budget 2026, renaturalisation, 40 000 €. À quoi correspond cette somme ? Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci, Madame Machet. Vous tentez une nouvelle fois de nous faire passer pour des gens inconséquents et dispendieux, et je reviendrai là-dessus tout simplement pour dire que cette situation qu'on présente et ce budget primitif que l'on présente pour 2026, c'est la même chose qui avait été faite par l'équipe précédente, quand nous sommes arrivés en 2020, où vous aviez voté un budget primitif et qu'on a voté un budget supplémentaire et qu'on a, à l'époque, approuvé les comptes administratifs dans le même calendrier. Donc je vous trouve un petit peu dure de nous accuser là-dessus. Je vais terminer et je vous repasserai la parole après, si vous le voulez bien. Je pense que là, vous nous faites un procès, qui, à mon avis, n'a pas lieu d'être. Je rappellerai quand même que ces projets et le cycle des investissements fluctuent au niveau des mandats, et qu'en fin de mandat, on a souvent des projets importants qui sont engagés. Les projets les plus importants d'investissement sur l'année 2026 et les suivantes concernent la cuisine centrale et l'extension du CTM : deux projets qui sont importants, indispensables, mais qui occasionnent des dépenses élevées. C'est vrai, mais je pense qu'ils sont absolument nécessaires pour la collectivité.

Concernant les démarches administratives auprès du Trésor public, évidemment, on n'est pas inconséquents et on a des services qui sont compétents pour faire les choses comme elles doivent être faites. Voilà ce que j'ai noté au vol, parce que c'est vrai que... Mais après, vous demanderez des précisions.

Sur la renaturation de la Rognouse, vous avez rappelé les chiffres présentés en 2024, puis en 2025. Je rappelle que, en 2025, le projet avait été redimensionné, notamment, sur la partie renaturation, ce qui explique la différence entre 878 et 260 000 €. Sur la démolition, ça avait été actualisé, et les chiffres passent de 260 à 230 000 €, c'est vrai. Et concernant les 40 000 € inscrits au BP 2026, ça concerne une maîtrise d'œuvre pour finaliser le cahier des charges et pour pouvoir livrer aux prochains élus un chiffrage qui soit le plus juste et réaliste possible, puisque j'entends bien que les futurs candidats se prononcent, se dévoilent petit à petit, parce qu'on n'a pas énormément d'informations jusqu'à maintenant, mais on sait que les deux listes aujourd'hui déclarées ne sont pas favorables à la démolition. Néanmoins, il faudra mettre les chiffres sur un projet alternatif de maintien des bâtiments, pour quel usage et à quel coût. Donc nous, on aura été au bout de ce que l'on défend, donc la renaturation du site, la démolition des bâtiments. On saura et les nouveaux élus pourront avoir ce chiffrage précis et pourront mettre en face le coût d'un autre projet à venir. Voilà ce que je souhaitais dire par rapport à vos questionnements.

Bernadette Machet : Excusez-moi, c'est la maîtrise d'œuvre pour déterminer exactement le prix de la déconstruction et de la renaturalisation ?

Monsieur le Maire : C'est pour pouvoir avoir un cahier des charges avant de lancer la consultation des entreprises. Il y a, notamment, des diagnostics qu'il conviendra de refaire, de réaliser, et après, le chiffrage de l'opération de renaturation et de démolition. 40 000 € : c'est ce qui est inscrit sur le BP.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Michel Léger.

Michel Léger : Je suis assez admiratif du document que nous avons sous les yeux, parce qu'on sent que ça a été creusé, fouillé, c'est bien présenté, assez facile à comprendre. Par contre, ce qui n'est pas facile à comprendre, c'est la façon dont il faudra ou financer ou rembourser les millions et les millions de projets

qu'on voit évoluer là, dans la somme de réunions... Et compte tenu du contexte économique et politique international, ça sera encore plus difficile. Donc bon courage aux équipes qui se succéderont ! En l'état actuel des choses, je suis très mal à l'aise. Je suis d'accord bien sûr avec ce que Madame Machet a rappelé sur les principes de comptabilité que sont l'annualité et la sincérité. Je pense que l'annualité est difficile, parce qu'avec ces Conseils glissants, il n'y a plus de visibilité finalement. Et la sincérité, j'espère qu'elle est derrière. Cela étant, tout ça est très fragile et c'est pour ça qu'en ce qui me concerne, je m'abstiendrai sur le vote du budget.

Monsieur le Maire : Très bien. Gilbert, tu voulais rajouter quelque chose ?

Gilbert Bertrand : Je ne vais pas rentrer vraiment sur les aspects formels qui ont été annoncés, mais je pense que nos services ont respecté vraiment les choses. En tout cas, les chiffres qui sont donnés, pour moi, je trouve qu'ils sont clairs et je pense vraiment qu'il n'y a pas de loup, tout est sur la table. Je pense qu'on arrive bien à saisir les choses. Je dirai simplement que, sur des projets anciens, attendus, qui sont dans les restes à réaliser, notamment, Legris et les travaux des églises, je me satisfais que ces projets se terminent. Je suis vraiment très content, en ce dernier Conseil, de finir le boulevard Legris. Les travaux des églises, on en reparlera tout à l'heure : des choses qui sont en cours. Les ombrières, c'était attendu.

Et puis, sinon, sur les grosses sommes, je vais juste dire quelque chose qui va peut-être faire cogiter, mais il y a de grosses sommes qui sont bien liées aussi à notre commune nouvelle. Donc il y a des choses qui sont à l'échelle de la commune et qu'il faut prendre en compte. La Rognouse, c'est un sujet qui était déjà dans les tuyaux. La rénovation urbaine du centre de Binic, c'est pareil. Ce sont des choses qui sont là, et il faut bien les traiter. Après, effectivement, il y aura des arbitrages peut-être à faire selon les équipes, mais tous les chiffres sont sur la table. On a vraiment beaucoup de choses. Après, ce sera aux élus de voir où ils vont.

Et juste une petite chose quand même pour finir, parce que ça a été passé rapidement : notre dette de commune sera remboursée au mois de septembre. Il y en a qui se satisfont d'avoir des fois deux ou trois ans de rang de dettes, nous, on aura fini de rembourser en septembre.

Monsieur le Maire : Je pense que chacun a pu poser ses remarques et ses commentaires. Je vais poursuivre. Avant de passer aux délibérations, je vais poursuivre la présentation sur les budgets annexes, qui sont équilibrés, avec la reprise anticipée des résultats 2025 (c'est ce qu'on a vu tout à l'heure, pour rappel).

Le budget annexe France Services, avec un montant total des dépenses et des recettes à 147 600 € : une légère baisse par rapport à l'année dernière. À noter, sur les recettes de fonctionnement, une augmentation des participations et, notamment, de la subvention de l'État, qui passe à 50 000 € au lieu de 45 000 en 2025 : on arrive au terme de la progression qui était prévue sur la subvention de l'État. Je ne sais pas ce que sera la suite. Au niveau de l'investissement, il n'y a pas d'investissement de prévu à l'espace France Services, il y a un montant de 14 300 € qui correspond à du mobilier et de l'équipement informatique uniquement.

Pour le camping municipal, un budget équilibré à 358 200 € en dépenses et en recettes. Les dépenses de personnel évoluent, en passant de 130 000 à 146 000 €, parce qu'il a été décidé – et le besoin s'en fait ressentir – d'augmenter le temps de travail de l'adjoint au camping, de manière à ce qu'il puisse assurer des missions d'accueil et d'accueil téléphonique, notamment. Compte tenu de l'augmentation importante de chiffre d'affaires et de recettes sur l'année 2025, c'est complètement justifié. Au niveau de l'investissement, un montant de 193 600 €, avec, notamment, un investissement qui interviendra en fin d'année, au dernier trimestre 2026, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire. Voilà ce qui est à noter sur le budget du camping.

Et pour terminer, le troisième budget annexe concerne le cinéma, avec un montant de 96 300 €, équilibré en dépenses et en recettes : une baisse de recette qui est constatée au niveau national, qui est de l'ordre de

7 %. D'où une prudence quant aux dépenses. Un budget d'investissement de 11 500 € : il n'y a pas d'investissements de prévus sur le prochain exercice.

Est-ce qu'il y a des questions sur les budgets annexes ? Très bien. Je vous remercie.

Je vous propose de passer au vote sur le budget principal, de manière à approuver le budget primitif 2026, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 10 206 752 € en fonctionnement, et de 4 390 000 € pour la section d'investissement ; de déléguer au Maire pour l'exercice 2026, conformément au référentiel M57, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites fixées à 7,5 % maximum des dépenses réelles de chaque section, pour le budget principal, soit, en section de fonctionnement, 500 000 €, qui correspondent à 5,8 % des dépenses réelles, et en section d'investissement, 300 000 €, soit 7,2 % des dépenses réelles. Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Dix.

21 voix pour et 10 abstentions (COLLIN Yannick, BARBIER-CUEIL Guillaume, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LEGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard)

Nathalie Mobuchon : Juste une précision ?

Monsieur le Maire : Oui, une précision, Nathalie ?

Nathalie Mobuchon : Je voudrais juste apporter une précision. Moi, je vote pour ce budget, sauf que je m'abstiens pour la partie Rognoise, tout le monde le sait. Je ne partage pas votre projet sur la Rognoise.

Monsieur le Maire : D'accord. Très bien. Je ne sais pas si on peut faire un vote mitigé, c'est un vote contre, une abstention ou un vote pour.

Nathalie Mobuchon : Alors pour. Je ne peux pas m'abstenir pour une partie, mais j'aurai quand même exprimé mon point de vue une fois de plus sur la Rognoise.

Monsieur le Maire : Très bien. Sur le budget annexe du camping, il est proposé d'approuver le budget primitif 2026, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 358 200 € pour la section de fonctionnement, et 193 600 € pour la section d'investissement ; de déléguer au Maire pour l'exercice 2026, conformément au référentiel M4, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : pour la section de fonctionnement 19 000 €, soit 7,3 % des dépenses réelles, et pour la section d'investissement, 10 000 €, soit 7,4 % des dépenses réelles. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien. Unanimité.

Vote à l'unanimité

Budget cinéma : la même chose avec le montant, en recettes et en dépenses, du budget, 96 300 € pour le fonctionnement, et 11 500 € pour la section d'investissement, et la possibilité, comme pour les autres budgets, de faire des virements interchapitres, pour la section de fonctionnement à hauteur de 7 000 €, soit 7,3 % des dépenses réelles, et pour la section d'investissement, 840 €, soit 7,5 % des dépenses réelles. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien. Je vous remercie.

Vote à l'unanimité

Sur le budget France Services, un budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 147 600 €, pour la section de fonctionnement, 14 300 € pour la section d'investissement ; de déléguer au Maire selon

le référentiel M57 de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, pour la section de fonctionnement, un montant maximal de 10 000 €, soit 7,1 % des dépenses réelles, et pour la section d'investissement, 800 €, soit 7,2 % des dépenses réelles. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien. Je vous remercie.

Vote à l'unanimité

05– État des autorisations de programmes et crédits de paiement

Monsieur le Maire : Une délibération, pour acter l'état des autorisations de programme et crédits de paiement tel qu'il vous a été présenté tout à l'heure par Gilbert. Selon le tableau qui a été fourni (qui est en cours, avec les modifications, et qui était bon tout à l'heure), pour la rénovation thermique et acoustique de la salle des loisirs, l'autorisation de programme est au montant de 1 001 912 €, tel qu'il est dans la colonne actualisée (c'était juste le chiffre tout à droite qui était erroné). Pour la création de l'espace France Services, une autorisation de programme soldée pour un montant de 744 699 €. Les deux chiffres sont bien concordants. Pour l'extension du centre technique municipal, l'autorisation de programme est portée au montant de 3 800 000 €, comme on l'a vu tout à l'heure. Pour la création d'une salle de stockage à l'Estran, le montant est à 553 000 €. Et la création de la cuisine centrale à 3 100 000 €, tel que c'était prévu.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'état des autorisations de programme et crédits de paiement, comprenant une majoration de l'autorisation de programme n° 3, concernant l'extension du centre technique municipal, qui passe à 3,8 M€ TTC et à voter les crédits de paiement correspondant pour l'année 2026. Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Neuf abstentions (similaire au vote du budget). Je vous remercie.

22 voix pour et 9 abstentions (BARBIER-CUEIL Guillaume, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LEGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard)

06– Demande de subvention pour le fonctionnement 2026 de France Services

Monsieur le Maire : Une demande de subvention pour autoriser le Maire à demander la subvention de l'État de 50 000 €, tel que je l'ai annoncé tout à l'heure, solliciter le financement de l'État pour le fonctionnement de l'espace France Services au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, et du fonds France Services, pour l'année 2026. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Je ne pense pas : là, c'est une subvention.

Vote à l'unanimité

07– Subventions 2026 à l'office de tourisme de Binic-Étables-sur-mer

Monsieur le Maire : Délibération suivante, pour fixer le montant de la subvention versée à l'Office de tourisme pour l'année 2026. Conformément à la convention signée avec l'Office de tourisme, le montant de la subvention pour l'année 2026 s'élève à la somme de 168 500 €. Qui est pour ? Très bien, merci.

Vote à l'unanimité

08– Subventions 2026 aux budgets annexes et au CCAS

Monsieur le Maire : La subvention aux budgets annexes et au Centre communal d'action sociale. Vu le rapport budgétaire et le rapport d'orientations budgétaires 2026, vu la délibération du 10 janvier 2023,

approuvant la convention d'objectifs et de moyens pour la période 2023-2026 entre la commune et le CCAS, et vu l'avis favorable de la commission Finances du 23 janvier 2026, il est proposé de fixer les subventions annuelles maximales ci-dessous pour les budgets annexes de la commune au titre de l'exercice 2026, et de préciser que ces subventions pourront être revues à la baisse en fonction de la réalisation budgétaire.

Pour le budget annexe France Services, la subvention s'élève à 40 000 € : elle est stable.

Pour le budget annexe cinéma, 41 500 €, avec une augmentation de 1 500 € pour tenir compte de la taxe foncière qui sera désormais payée par le budget annexe cinéma.

Et de confirmer la subvention au Centre communal d'action sociale à la somme fixe et forfaitaire de 80 000 €, et d'attribuer un reversement d'une partie des concessions cimetières de la commune égale au tiers des recettes de l'année 2025.

Sur cette délibération, qui est pour ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité

On va poursuivre par trois délibérations concernant les rapports de CLECT pour 2025.

09– Rapport de la CLECT du 16 décembre 2025 relative au transfert de charges au titre du PLUi

10– Rapport de la CLECT du 16 décembre 2025 – Partage de l'accompagnement financier pour l'exercice de l'accueil du jeune enfant

11– Rapport de la CLECT du 16 décembre 2025 – Neutralisation du transfert du transport des scolaires vers les piscines et le pôle nautique

Monsieur le Maire : Je sais que c'est toujours assez complexe (Michel le fait remarquer régulièrement) ; ça ne va pas être plus simple cette fois-ci...

La commission d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 1^{er} octobre pour calculer les charges sur plusieurs sujets, conformément au Code général des impôts. Ces charges sont proposées pour être imputées sur les attributions de compensation des communes concernées, comme chaque année. Le procès-verbal est annexé à la présente délibération.

Le 26 juin 2025, le Conseil d'agglomération a approuvé, par délibération, le plan local d'urbanisme intercommunal. La CLECT a pour mission d'examiner l'actualisation des charges de la compétence planification urbaine, suite à l'approbation du PLUi. Cet examen tient compte des coûts réels d'élaboration, des besoins en ressources pour assurer le suivi des évolutions et de la gouvernance partenariale avec les communes. Comme programmé par le rapport de CLECT de 2019 relatif au PLUi, ce nouvel examen doit permettre d'ajuster les réfections à appliquer sur les dotations d'attribution de compensation. Il y avait une clause de revoyure en 2019. Pour la contribution pour la commune de Binic-Étables-sur-Mer, l'évaluation définitive est de 17 916 €, soit 2 € par habitant, soit -5 108 € sur l'attribution de compensation. Il n'y aura plus de revoyure à l'avenir, et le montant est fixé désormais à 2 € par habitant pour les évolutions qui seront engagées pour le PLUi.

La délibération suivante porte sur un rapport de la CLECT du 16 octobre 2025. Une délibération désigne l'Agglomération comme autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, en modifiant l'intérêt

communautaire d'action sociale. Il s'agit d'une nouvelle responsabilité créée par la loi du 18 décembre 2023 pour le plein-emploi, qui vise à améliorer l'accueil du jeune enfant. Pour accompagner financièrement, un arrêté interministériel a notifié les montants attribués au titre de 2025 aux communes de plus de 3 500 habitants. Le Conseil communautaire a approuvé le partage de ce financement à hauteur de 50 % entre l'Agglomération et les communes bénéficiaires. Il a été décidé que la CLECT se réunisse chaque année au sujet des montants de réfaction à opérer. Pour Binic-Étables-sur-Mer, le montant de compensation est de -12 197 €. C'est une nouvelle mesure. L'Agglomération exerçait déjà cette compétence et l'État verse aujourd'hui un montant pour financer cette aide. Le montant qui a été versé à la commune en 2025 est de 24 000 € à peu près, 25 000 €, et on reverse la moitié (50 %) à l'Agglomération, puisque l'Agglomération a fait des calculs, et ce que l'exercice de cette compétence leur coûte aujourd'hui est couvert par les communes qui reversent 50 % simplement de la subvention.

La troisième délibération concernant la CLECT concerne le transport des scolaires vers les piscines et le pôle nautique. Il y avait, à l'échelle de l'Agglomération, différentes manières de procéder et l'Agglomération a décidé d'uniformiser ce transport et cette prise en charge des transports. L'Agglomération prend en charge désormais pour les 32 communes les entrées piscine, et renvoie aux communes la charge du transport, et elle renvoie à cette charge, mais avec les moyens pour l'assurer, ce qui correspond, pour la commune, à un versement de 12 343 €.

Voilà pour ces trois délibérations. Je propose de les voter ensemble,

Il est proposé d'approuver les rapports de CLECT tels que joints en annexe et d'approuver les modulations des attributions de compensation qui sont prises en application de ces rapports. Y a-t-il des questions sur ces délibérations de CLECT ? Très bien. Je propose de passer au vote. Qui est pour ? Merci, Michel !

Vote à l'unanimité

12– Tarifs de l'Estran

Monsieur le Maire : C'est un ajustement. Dans la grille tarifaire qu'on a votée au mois de décembre pour les tarifs 2026, il y avait une erreur sur le tarif cuisine pour les particuliers, associations et entreprises, qui était noté à 16 €, alors que pour les associations et les particuliers, le tarif journalier cuisine est de 52 €. En 2025, ce même tarif était de 51 €. Donc c'est une rectification, une correction d'erreur matérielle. La location de cuisine est portée à 52 € pour les particuliers, associations et entreprises.

Je propose de voter. Qui est pour ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité

Je passe la parole à Guy Michelet, pour les subventions aux associations.

VIE ASSOCIATIVE

13– Subventions aux associations pour 2026

Guy Michelet : Vous avez été bien abreuvés ce soir, et modestement, je continue ! Cela concerne la vie associative et les subventions aux associations pour 2026. Vous avez les subventions en pièce jointe n° 5. Il y a une petite erreur, ça a été modifié là. Pour ceux qui avaient la version papier, l'évolution majeure par rapport à 2025, c'est qu'au lieu de 27 000 €, ce sera 28 000 €, et on a diminué de 1 000 € la réserve, qui passe de 6 000 à 5 000 €. Donc le chiffre est le même.

Les demandes de subvention des associations pour l'année 2026 ont été examinées par la commission Culture en date du 17 novembre 2025, la commission Social-solidarités du 4 novembre 2025, la commission Vie associative du 20 novembre 2025, la commission Enfance-Jeunesse du 27 novembre 2025, et la commission Finances et Vie associative du 23 janvier 2026.

Le montant total des subventions aux associations est de 164 855 €.

Il est proposé de réserver une enveloppe supplémentaire de 5 145 € pour traiter les demandes exceptionnelles qui pourraient arriver en cours d'année. L'évolution majeure par rapport à 2025 concerne l'attribution de 28 000 € plus 4 000 € versés en 2025 pour l'association « Fête maritime de Binic », conformément à la délibération n° 13-05-2025 au CM du 2 juillet 2025.

Il est précisé que les subventions attribuées aux associations jeunesse seront examinées ultérieurement. Le budget primitif 2026 prévoit une reconduction des montants alloués en 2025 : stabilité.

Vu les demandes de subvention déposées par les associations, vu les avis des commissions municipales, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2026 telles qu'annexées à la présente délibération et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions afférentes avec les associations.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Guillaume.

Guillaume Barbier-Cueil : J'en avais une concernant la fête maritime. Si j'ai bien compris, on arrive à 32 000 € de subvention pour la prochaine édition. J'avais quitté, en 2019, une subvention autour de (si ma mémoire est bonne) 17 000 €, donc on est quasiment au double. Je ne mets pas en cause ce montant, parce que je n'ai pas pu étudier les divers coûts, mais je suis surpris que ça ait quasiment doublé, pour une prestation, j'espère, qui est améliorée, du coup ?

Monsieur le Maire : Tout à fait. Juste rappeler qu'on est passé d'une édition annuelle à une édition un an sur deux, et sur l'édition 2026, on est à 28 000 € de subvention, plus 4 000 € qui ont été versés en fin 2025. Les 4 000 €, c'était une avance de trésorerie, puisque c'est une nouvelle association qui partait de zéro. Donc le coût, en fait, d'une édition, c'est 28 000 € tous les deux ans.

Bernard sur ce sujet ?

Bernard Escande : La mémoire ne me fait pas du tout défaut. BTNI vous avait demandé, vu que la fête se faisait tous les deux ans, de revaloriser la somme de 17 500 à 28 000 € et des poussières, et vous aviez refusé.

Monsieur le Maire : On a refusé, mais ce n'était pas sur des arguments financiers. Le refus était par rapport à trois rencontres qu'on a eues, et c'était sur l'organisation de la fête, ce n'était pas sur le montant. La discussion n'était pas sur le montant de la subvention.

Deuxième question pour Guillaume.

Guillaume Barbier-Cueil : J'avais une deuxième question. On avait évoqué le garde-fou, parce qu'il y avait un potentiel conflit d'intérêts, dans le sens où cette manifestation est un moyen pour les associations de récupérer bien sûr du financement, mais elles se retrouvent être aussi à la manœuvre, de prendre aux associations des droits de terrasse (on va dire, même si ce n'est pas le bon terme). Aussi, il y a un potentiel conflit d'intérêts. Quelles garanties ont été mises en place pour essayer de rendre ces mouvements financiers transparents ?

Monsieur le Maire : Vous aviez fait la remarque, effectivement, quand on avait présenté le projet de convention, et ça a été donc ajouté à la convention. Il y a une clause qui précise bien que, pour une transparence totale, les associations bénéficiaires secondairement, par le biais des stands de restauration, notamment, devront fournir un bilan pour que ce soit transparent. Je vous propose de passer au vote.

Erwann Larupt : Je ne prendrai pas part au vote, étant dirigeant d'une association.

Monsieur le Maire : Très bien, merci.

Guillaume Barbier-Cueil : Moi non plus, étant donné que ma femme est présidente d'une association.

Monsieur le Maire : OK, donc deux non-participations au vote. C'est bien noté. Est-ce qu'il y a des votes contre sur cette délibération ? Des abstentions. Très bien. Je vous remercie.

29 voix pour et 2 abstentions (BARBIER-CUEIL Guillaume, LARUPT Erwann)

Tu as deux autres délibérations, je crois, Guy.

14– Convention de moyens et d'objectifs avec l'association Université du Temps Libre

Guy Michelet : On continue avec une délibération qui concerne une convention de moyens et d'objectifs avec l'association Université du Temps libre (UTL). Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune attache une importance particulière au soutien des associations locales qui contribuent à l'animation et au dynamisme de la vie communale. L'Université du Temps libre contribue au lien social et à l'accès à la culture, en proposant les actions culturelles, éducatives et de loisirs, sur la commune, notamment à travers des conférences. Afin d'encadrer le partenariat entre la commune et l'UTL, il est nécessaire d'établir une convention d'objectifs et de moyens précisant les engagements réciproques, notamment les modalités d'utilisation des salles municipales adéquates.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L. 2121-29 et suivants, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de moyens d'une durée d'un an, telle qu'annexée (pièce jointe n° 6) ; de fixer le tarif d'occupation journalier du cinéma le Korrigan identique à celui de l'espace culturel de l'Estran, soit 38 € ; d'autoriser le Maire à la signer. Vous avez donc la convention en pièce jointe.

Monsieur le Maire : Donc deux choses, prolongation de la convention, puisqu'ils sont dans la préparation actuellement de la saison déjà 2026-2027, et puis la mise à jour d'un tarif Korrigan, puisqu'avec les travaux à l'Estran, les conférences ont lieu au Korrigan. Je propose de passer au vote. Qui est pour ?

Madame Machet : Je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire : Oui, c'est vrai, merci. Sinon, tout le monde est OK. Très bien. Je vous remercie.

30 voix pour et 1 abstention (MACHET Bernadette)

Et une dernière convention, je crois ?

15– Convention de moyens et d'objectifs avec l'association Les Escales

Guy Michelet : Une convention de moyens et d'objectifs, avec l'association Les Escales. Les Escales de Binic sont un festival de littérature vagabonde organisé chaque année sur la commune, et qui met l'accent sur la littérature, les échanges et les rencontres avec des auteurs et autrices. Pour 2026, l'édition est prévue du 27 au 29 mars avec une journée jeunesse, le 27, puis un salon du livre, les 28 et 29 mars. Afin d'encadrer le

partenariat entre la commune et l'association organisatrice de l'événement, il est nécessaire d'établir une convention d'objectifs et de moyens pour l'événement 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L. 2121-29 et suivants, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de moyens d'une durée d'un an, telle qu'annexée (pièce jointe n° 7), et d'autoriser le Maire à la signer.

Monsieur le Maire : Merci. Je pense qu'on peut passer au vote directement. Qui est pour ? À l'unanimité, merci.

Vote à l'unanimité

Et je vais laisser la parole à Dominique Bellein-Gallo pour quelques délibérations concernant les ressources humaines.

RESSOURCES HUMAINES

16- Modalités d'attribution de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)

Dominique Bellein-Gallo : Des délibérations ce soir. L'une concerne l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections, qu'on appelle IFCE. Il s'agit ici de procéder à une mise à jour réglementaire sur cette indemnité. La commune mobilise plusieurs agents en période d'élections pour assurer le bon déroulement de celles-ci. Ces interventions sont réalisées en dehors du temps de travail habituel et nécessitent une reconnaissance particulière en lien avec ces contraintes. Les textes réglementaires prévoient deux types d'indemnités : le paiement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (qu'on appelle IHTS) pour les agents qui sont en catégorie B ou C, qui sont sujets à des heures supplémentaires, notamment, et l'attribution d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE), pour les agents qui sont en catégorie A, et qui ne sont pas éligibles aux heures supplémentaires à ce niveau-là.

Par délibération du 3 mars 2020, la commune avait fixé les modalités de versement comme suit : mise en place d'un coefficient multiplicateur de trois pour le calcul de l'IFCE, sur la base de l'IHTS, ceci étant valable pour les seules élections municipales. La mise à jour consiste ici à appliquer cette même indemnité pour tous les scrutins électoraux, c'est-à-dire que ce soient des présidentielles, des législatives, des européennes, etc.

Cette modalité est bien sûr passée en CST et à la commission du personnel du 22 janvier, et a eu un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil municipal de décider que l'IFCE est applicable pour toutes les élections aux agents titulaires de catégorie A, en tant qu'attaché territorial ou ingénieur territorial (sur la commune, cela représente deux agents) ; que le calcul reste inchangé sur la base d'un coefficient multiplicateur de trois ; et qu'elle est attribuée en fonction du travail réellement effectué lors des élections, qu'elle est cumulable avec le RIFSEEP, qui est l'outil indemnitaire de référence dans la Fonction publique, mais non cumulable avec les heures supplémentaires ; de préciser que les agents de catégorie B et C continueront de percevoir leur IHTS pour les interventions électorales effectuées.

La présente délibération abroge et remplace la délibération du 3 mars 2020, concernant l'IFCE, tout en reconduisant à l'identique ses conditions et ses montants.

Monsieur le Maire : Très bien, merci. C'est une régularisation qui permettra de fixer les règles pour toutes les élections, c'est plus simple. Est-ce qu'il y a des questions sur ce projet de délibération ? On va passer au vote. Qui est pour ? Très bien. Unanimité. Merci.

Vote à l'unanimité

17– Actualisation du tableau des effectifs

Dominique Bellein-Gallo : Une mise à jour aussi sur le tableau des effectifs – on en parle à chaque fois, mais c'est important.

Il est proposé de mettre à jour ce tableau, pour tenir compte, d'une part, de la suppression de deux postes en doublon. Les agents ont passé des concours. C'étaient initialement des postes qui étaient ouverts en catégorie B et C. À l'issue du détachement d'un an et après réussite de ces concours, ces postes concernent le chargé de communication et la responsable du service urbanisme, qui donc sont passés en catégorie B. Donc on supprime les deux autres lignes, qui étaient affectées aussi aux mêmes postes, mais qui ne servent plus à rien.

Et autrement, l'ouverture du poste de conseiller de prévention/formation. Comme le disait Paul tout à l'heure, c'est vrai, il a été recruté. C'est récent. Et cette personne viendra sur le grade B de technicien, technicien principal de première classe. Le recrutement a été fait. L'arrivée est début mai. Affaire à suivre.

Vu l'avis du CST et de la commission du personnel en date du 22 janvier, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur le tableau des effectifs ? Peu de modifications. On peut passer au vote. Qui est pour ? Unanimité.

Vote à l'unanimité

18– Création d'emplois saisonniers pour l'année 2026

Dominique Bellein-Gallo : Les emplois saisonniers pour 2026. Vous me direz, on est au mois de février, tout début février, mais, compte tenu du tableau des élections, il est obligatoire d'anticiper ces créations d'emplois saisonniers. On n'est pas encore totalement au point, mais pratiquement, je vais vous proposer un tableau sur les saisonniers, et vous dire aussi qu'au total, sur la commune (quand même, on peut en parler), on comptabilise 7 500 heures de saisonniers pour un coût estimé à 143 000 €. Cette proposition est en augmentation de 1 080 heures, soit 15 000 €, par rapport au réalisé 2025, principalement en raison de prévisions pour la galerie. À la galerie, nous avons deux expositions qui arrivent, donc il nous faut un recrutement.

Le CTM, là aussi, nous avons une forte activité événementielle qui est prévue en 2026, notamment, sur la fête maritime qui aura lieu sur l'Ascension. Le Folk Blues fin juillet (les 24, 25 et 26). Et Grain d'pirate, les 7, 8, et 9 août. C'est bien sûr, comme tous les deux ans maintenant, une activité supplémentaire, tout en tenant compte en même temps, bien sûr, des congés des agents. Donc ça, c'est pour le CTM.

Le camping, augmentation de la DHS de l'agent d'entretien, qui prendra en plus des missions de standard téléphonique. Pourquoi ? Parce que des clients potentiels téléphonent et n'ont pas de réponse, des fois s'orientent vers la mairie, ou s'orientent vers l'Office de tourisme, n'ayant pas de réponse au standard du camping, ce qui est quand même très désagréable. Du coup, on a pris la décision d'augmenter cette DHS.

Et le CLSH, bien sûr : on a toujours une augmentation de la capacité d'accueil sur toute la période des vacances d'été, on a beaucoup de demandes.

Le calendrier va s'échelonner de la période du 1^{er} mars 2026 au 26 septembre 2026. Notamment, pour les postes concernant le camping municipal, à partir du 20 avril, sur deux agents pour le camping sur 35 heures

chacun. Le PPS Jacquard, une dizaine d'heures. L'agent d'entretien des locaux, 30 heures, pour un agent, du 20 juillet au 5 septembre, donc pour surtout ce mois d'août. L'ALSH, 35 heures, nous avons cinq agents, et bien sûr, comme à chaque fois, deux stagiaires BAFA, qui sont déjà recrutés d'ailleurs. Pour la galerie, nous avons, comme je vous le disais tout à l'heure, deux expositions, notamment une du 7 mars au 26 avril, et l'autre du 6 juin au 30 août, donc il nous faut un médiateur. Là, c'est en cours. Je ne vais pas vous en dire beaucoup plus parce que c'est en cours... Ensuite, trois agents polyvalents des services techniques, à 35 heures chacun, un pour les espaces verts du 1^{er} avril au 31 août, notamment. Autrement, pour les services techniques, une autre période du 1^{er} mai au 15 septembre, deux à 35 heures, et du 1^{er} juillet au 31 août. Un agent de propreté urbaine qui arrivera début juin jusqu'à mi-septembre pour une DHS de 17 h 30.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à lancer les procédures liées à ces recrutements et signer tout document afférent.

Monsieur le Maire : Merci, Dominique. Effectivement, c'est important d'anticiper, pour que les recrutements puissent avoir lieu en temps et en heure. Il y en a certains qui sont déjà engagés. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Huit abstentions.

Dominique Bellein-Gallo : Peut-on avoir quelques raisons, éventuellement, de ces abstentions ?

Monsieur le Maire : On ne va pas justifier...

Guillaume Barbier-Cueil : Je veux bien justifier. Nous, on pense que c'est trop anticipé. On se demande pourquoi voter en février, alors que d'habitude, on le vote bien plus tard. Après aussi, cela va peut-être t'étonner, mais les permanences galerie du 1^{er} mars au 31 août, 24 heures par semaine, c'est presque un renfort du service culture, ça ! D'autre part, on est surpris du fait que l'expo d'été dure trois mois et que ça crée vraiment un blocage complet, c'est-à-dire que les associations semblent ne plus avoir du tout accès à la galerie. C'est pour toutes ces raisons que, globalement, on préfère s'abstenir. Ça va ?

Monsieur le Maire : On ne va pas discuter là-dessus, vous avez tout à fait le droit de vous abstenir ; vous avez vos raisons, c'est bien, mais on pense différemment, et on pensait que c'était important d'anticiper cette délibération. Il n'y a pas de volonté déguisée. Encore une fois, c'est une autorisation, mais, comme tous les ans, ce n'est pas parce qu'on est autorisé à recruter que tous les postes seront pourvus et recrutés. Je sais que, notamment, pour la galerie, il était envisagé, comme l'année dernière, un service civique. On ne sait pas si, finalement, il y aura un service civique ou un recrutement en CDD. Donc à ce stade, il s'agit surtout de donner les moyens pour assurer cette période estivale, ce renfort.

Guillaume Barbier-Cueil : Comme vous m'avez pris à froid, je peux ajouter un argument. Quand on observe la masse salariale globalement, on arrive au prévisionnel à 4,9 M€. Grosso modo, en 2019, on était à 3,5 M€, si je me souviens bien. Donc 40 % d'augmentation de masse salariale.

Monsieur le Maire : Je ne voudrais pas refaire le débat...

Guillaume Barbier-Cueil : Non, mais je complète. Du coup, on se dit « waouh, soyons prudents peut-être ».

Dominique Bellein-Gallo : Franchement, ce n'est pas une affaire de prudence. C'est vraiment une affaire de continuité de service et une affaire aussi pour rassurer les agents qui sont à la tête justement de tous ces pôles et qui ont besoin d'avoir... On sait que les mois de mars et avril, il n'y aura pas de Conseil municipal particulièrement sur ces points-là. Du coup, c'est vrai qu'anticiper et vous présenter en même temps ces tableaux, c'est super important. Alors après, on en est là aujourd'hui...

Monsieur le Maire : On va clore sur le sujet.

Dominique Bellein-Gallo : C'est tout.

Monsieur le Maire : Je voulais dire quand même qu'il y a un recrutement, il y a des recrutements nécessaires au niveau du centre de loisirs, et ça, c'est parce qu'on a décidé de pouvoir accueillir les enfants, et ne pas mettre en difficulté les familles. On sait que, l'année dernière, il y avait eu ce problème avec un certain nombre de familles en liste d'attente, qui n'avaient pas de solution de garde. Donc, ça nous paraît très important. Et puis je rappelle que, cette année, il y a trois grands événements l'été, puisqu'on a la fête maritime de Binic et on a aussi Grain d'pirate, donc je crois qu'il faut aussi prendre soin des agents et ne pas les exposer à des surcharges ou être obligés de recruter sans en avoir eu l'autorisation auparavant.

Donc, sur ce sujet, j'ai noté qu'il y avait huit abstentions. Très bien. Je vous remercie. Merci, Dominique.

23 voix pour et 9 abstentions (BARBIER-CUEIL Guillaume, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LEGER Michel, ESCANDE Bernard)

Et une délibération Enfance-Jeunesse : c'est Myriam qui va la présenter.

ENFANCE-JEUNESSE

19– Convention tripartite pour l'emploi associatif de l'association Cap à Cité

Myriam Meunier : Bonsoir. Ça concerne la convention tripartite pour l'emploi associatif de l'association Cap à Cité. Le Conseil départemental des Côtes-d'Armor et les communes soutiennent les emplois associatifs locaux par le biais de conventions tripartites. À Binic-Étables-sur-Mer, ces conventions concernent les associations Cap à Cité, Cap Découverte, Binic Pordic Football Club, Tennis club d'Étables et le Groupement Jeunes Sud Goëlo. Après avoir renouvelé l'ensemble des contrats pour l'année 2025, le Département a mené une actualisation du dispositif, dans le but de s'adapter au contexte budgétaire contraint, précisant, notamment, qu'aucune nouvelle demande ne serait retenue. Des réunions-bilans réunissant les associations, la commune et le Département se sont tenues en mairie fin 2024 et début 2025. Le Département a centré le dispositif autour de deux priorités. La première, le développement des politiques départementales (sport, culture, solidarités, jeunesse, environnement, etc.), la deuxième, le développement des territoires et le développement des services auprès du plus grand nombre.

Le renouvellement pour quatre ans des conventions liées aux associations sportives a fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal, le 17 septembre 2025, après validation de la commission permanente du Département. Cette dernière s'est prononcée sur le renouvellement de la convention relative à l'association Cap à Cité, le 17 novembre 2025, et a proposé une reconduction de cette convention pour une durée de quatre ans. La participation de la commune de Binic-Étables-sur-Mer est proposée pour les mêmes montants.

À suivre, le tableau qui répertorie les charges totales de 553 861 €, représentées par le salaire brut annuel de 37 766 € avec les charges patronales annuelles de 15 862 €, qui sont financées par, d'une part, un autofinancement de l'association à hauteur de 35 361 €, le financement de Binic-Étables-sur-Mer de 10 500 €, et le financement du Conseil départemental de 8 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Vie associative du 23 janvier 2026, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement pour quatre ans de la convention tripartite de financement de l'emploi de directeur de l'association Cap à Cité. Vous trouverez la convention en pièce jointe numéro 1.

Monsieur le Maire : Merci, Myriam. Donc c'est une reconduction. Il reste encore la subvention emploi Cap Découverte, et là, il y a eu un décalage. La commission permanente doit se prononcer et valider la subvention lors de sa prochaine séance, mais on a déjà eu l'audit, etc., et un avis favorable, donc ça devrait suivre.

Je propose de passer au vote. Qui est pour ? Très bien, merci. Unanimité.

Vote à l'unanimité

Je passe la parole à Hélène, qui a une grande série de délibérations.

URBANISME – ENVIRONNEMENT – MOBILITÉS – DOMAINE

20– Adoption de la stratégie du Schéma Directeur des Mobilités Actives Cyclables

Hélène Lutz : Bonsoir. On commence par les mobilités, avec l'adoption de la stratégie du schéma directeur des mobilités actives cyclables. On précise « cyclables », parce que, dans un deuxième temps, il y aura les marchables, mais là, on a opté pour se focaliser sur les cyclables. Comme vous le savez, depuis 2021, SB2A (Saint-Brieuc Armor Agglomération) et notre collectivité, en même temps, ont, pour SB2A, adopté le schéma directeur cyclable, et, pour nous, mis en place plusieurs actions. Afin d'accélérer ce développement, on s'est porté candidat à l'appel à projets « À Vélo 3 » de l'ADEME, et on en est ressorti lauréat en 2024, ce qui nous permet d'avoir un accompagnement financier et humain. On a pu ainsi planifier une stratégie vélo globale, qui se compose, d'un côté, d'un schéma directeur des mobilités actives cyclables pour définir un réseau cyclable hiérarchisé à l'échelle de la commune, et programmer des aménagements cyclables. Il permet de créer un réseau de vélo structuré, sécurisé, performant, qui connecte les différents pôles générateurs de déplacements, les points d'intermobilité. Il intègre l'ensemble des pratiques cyclables. Il crée des liens avec les communes limitrophes. Ce schéma directeur organise la mise en place des services vélo (stationnement, jalonnement, etc.), développe une véritable culture vélo sur la commune par des actions de communication, sensibilisation, promotion auprès des résidents et des touristes.

Cette stratégie vélo globale se compose aussi d'une stratégie en 6 axes principaux, 38 fiches-actions, 22 fiches de liaison. L'ensemble de ces mesures a été évalué financièrement pour permettre d'établir un PPI (un plan pluriannuel d'investissement) sur dix ans pour les fiches-liaison, et six ans pour les fiches-actions. Comme je vous l'ai déjà dit, le marchable se fera plus tard. Tout ce travail a été réalisé en concertation avec la société civile, les élus et les services municipaux.

La commission Transition écologique du 12 janvier 2026 a donné un avis favorable, et il a aussi été présenté en plénière, le 28 janvier 2026.

Il est donc proposé ce soir au Conseil municipal d'adopter le schéma directeur des mobilités actives cyclables, et de permettre au Maire de signer tout acte nécessaire au lancement des fiches-actions.

Monsieur le Maire : Merci, Hélène. Je ne sais pas s'il y a des questions. La carte de liaison cyclable, que vous avez ici, se décompose en différents axes, principaux et secondaires, et des liaisons aussi intervilles, avec nos voisins.

Myriam ?

Myriam Meunier : Je représente ici ce soir Jean-Michel Treussard, qui souhaitait expliquer son choix de vote d'abstention, donc je vais lire son texte.

« Je souhaite tout d'abord remercier les services, pour le travail important mené dans l'élaboration de la stratégie du schéma directeur des mobilités actives cyclables, dont je partage pleinement les objectifs généraux. Néanmoins, je souhaite exprimer une réserve forte sur l'une des hypothèses envisagées, à savoir le passage de la rue de la Ville-Marqué en sens unique. Le report de la circulation vers la RD 47 entraînerait mécaniquement une augmentation du trafic sur le tronçon situé entre le cimetière et le bourg, un axe déjà identifié comme problématique en matière de sécurité. Des courriers ont été adressés à la mairie, signalant

des accidents, une hausse significative de la circulation et une insécurité croissante pour les riverains, les piétons et l'ensemble des usagers. Ces alertes ne peuvent être ignorées. Cet axe constitue en outre la liaison principale entre l'église et le cimetière, sans aucun aménagement de sécurisation pour les piétons. Il demeure la seule entrée du bourg dépourvue de dispositif de ralentissement. Dans ces conditions, je considère qu'il n'est pas responsable d'entériner une hypothèse susceptible d'aggraver une situation déjà préoccupante, sans garanties claires ni mesures compensatoires en matière de sécurité routière.

En conséquence, et afin de marquer formellement cette réserve, tout en ne remettant pas en cause la démarche globale du schéma directeur, je ne peux approuver cette délibération en l'état. Je ferai donc le choix de l'abstention. Jean-Michel. »

Monsieur le Maire : Merci, Myriam. Je tiens à préciser qu'on ne valide pas des solutions techniques là. Il y a un certain nombre de fiches-actions qui donnent des pistes de réflexion. La déviation de la Ville-Marqué en fait partie, mais ce n'est pas une option validée à ce jour. Ça reviendra devant les élus au moment du choix qu'il y aura à faire entre les différentes hypothèses. Là, c'est vraiment de recenser dans chaque ville, d'identifier les améliorations qui sont nécessaires à apporter et des solutions qui aujourd'hui, ne sont que des propositions. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le plan vélo ? Je vous propose de passer au vote. Donc l'abstention de Jean-Michel Treussard. Qui est pour ? Très bien. Je vous remercie. C'est important de le dire : deux abstentions. Merci, Jean-Yves. Très bien, merci. D'accord, très bien.

29 voix pour et 2 abstentions (TREUSSARD Jean-Michel, LAGOUTTE Jean-Yves)

21– Adhésion au réseau Vélo et Marche

Hélène Lutz : L'autre point qui porte sur les mobilités, c'est simplement l'adhésion au réseau Vélo et Marche, qui est issu depuis 2025 de la fusion de deux associations, Club des villes et territoires cyclables et marchables, et Vélo et territoires. Les missions de Réseau Vélo et Marche vont permettre à tous les adhérents – en général, des collectivités – de partager leurs réflexions et d'échanger leurs bonnes pratiques, de disposer des clés et des outils pour convaincre, sensibiliser, mettre en œuvre ; de s'unir pour peser davantage sur les décisions politiques au niveau national et européen ; de faire campagne ensemble pour mieux se faire entendre et parler d'une seule voix. Ce réseau cherche ainsi à favoriser le développement massif, rapide et durable du vélo et de la marche en France. Notre commune, qui s'est engagée depuis plusieurs années dans ce développement, aussi bien au quotidien que touristique, désire y adhérer.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adhérer pour 150 € par an au réseau Vélo et Marche, afin de bénéficier de ces avantages et expertises, et de nommer deux représentants au sein du réseau : un membre titulaire et un membre suppléant. La durée de cette adhésion est d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? On va passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Très bien, merci.

Vote à l'unanimité

22– Acquisition à titre gratuit de la parcelle 007AE0696 située 10, allée des Bouvreuils

23– Acquisition à titre gratuit de la parcelle AB 1406 située rue du Port-ès-Leu

24– Acquisition à titre gratuit des parcelles AB0906 et AB0908 situées Rue du Caruhel

Hélène Lutz : Comme je le fais souvent lorsqu'il s'agit de régularisations, les points 22, 23 et 24 étant très similaires, je me suis permis de les regrouper. Elles resteront trois délibérations distinctes, mais je vais pouvoir comme ça les aborder plus rapidement.

La première, c'est l'acquisition à titre gratuit d'une parcelle située au 10, allée des Bouvreuils. C'est un privé qui a divisé son propre terrain pour pouvoir le vendre, et, du coup, a créé une nouvelle parcelle, la 007 AE 0696, d'une superficie de 23 m². La commune, qui souhaite conserver un changement d'accotement le long de l'allée, lui a proposé de l'acquérir à titre gratuit, afin de préserver cette emprise.

Dans la délibération 23, vous avez l'acquisition, toujours à titre gratuit, de la parcelle AB 1406 située rue du Port-ès-Leu. Celle-ci n'est que d'une superficie de 5 m² et constitue déjà une partie de la voirie de la rue du Port-ès-Leu. Elle n'a jamais été rétrocédée à la commune, donc on procède à sa régularisation pour pouvoir l'intégrer directement dans le domaine public communal.

Le point 24, c'est l'acquisition à titre gratuit, rue du Caruhel, de deux parcelles, la AB 0906 et la AB 0908. En fait, en juillet 2024, on a délibéré et le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de 19 parcelles constituant la rue Anatole-Le-Braz, et au moment où les géomètres sont passées, on s'est rendu compte que deux propriétaires étaient aussi concernés par les trottoirs ou les bouts de rue, rue du Caruhel : leur terrain est tout en longueur d'un côté à la rue Anatole-Le-Braz, à l'autre côté à la rue du Caruhel, donc il nous paraît important de tout régulariser en même temps, afin qu'il n'y ait qu'un seul acte notarié.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition à titre gratuit des différentes parcelles : la AE 0696, AB 1406, AB 0906, AB 0908 ; de prononcer le classement dans le domaine public communal desdites parcelles ; de mettre les frais d'acte à la charge de la commune ; d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents se rapportant à ces trois dossiers distincts.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce que vous êtes d'accord pour que je mette au vote les trois délibérations ? OK. Qui est pour ? Très bien, merci.

Vote à l'unanimité

25– Échange sans soulte d'emprises entre la commune et la propriétaire du 57, rue de la Chapelle

Hélène Lutz : Celle-ci, je l'ai laissée distincte (le point 25), parce qu'en fait, c'est bien une régularisation, mais qui va fonctionner à travers une double vente, puisque c'est un échange sans soulte entre le propriétaire d'une parcelle, 57, rue de la Chapelle, et la commune. En fait, on s'est rendu compte par le passage des géomètres que la propriétaire empiétait sur le terrain de la commune, mais que la commune empiétait aussi sur le sien, donc on a proposé un échange pour permettre de régulariser ces situations et ainsi d'assurer une meilleure lisibilité des limites de propriété. Comme c'est une double vente, il convient de désaffecter puis de reclasser dans le domaine public communal, pour permettre leur cession. La portion à déclasser n'entraînera aucune atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation.

Il est proposé au Conseil municipal de constater la désaffectation de l'emprise du domaine public pour une surface de 18 m², de déclasser du domaine public communal cette même emprise de 18 m², d'approuver l'échange sans soulte entre notre commune et la propriétaire, de dire que les frais de bornage seront à la charge exclusive de la propriétaire, alors que les frais d'acte seront à la charge exclusive de la commune, de prononcer le classement des 4 m² acquis par la commune dans le domaine public communal, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes, documents et pièces nécessaires à la réalisation de cet échange.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est pour ? Pas abstentions ? Pas de vote contre ? Très bien, on poursuit.

Vote à l'unanimité

26– Recensement des demandes de la commune dans le cadre des premières procédures d'évolution du PLUi de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Hélène Lutz : Le point 26. Dans le cadre des premières procédures d'évolution du PLUi de Saint-Brieuc Armor Agglomération, il a été demandé un recensement des demandes de la commune, et, comme on est en contexte préélectoral, cette première modification simplifiée du PLUi ne peut concerner que des ajustements limités, c'est-à-dire des corrections, des précisions, des sécurisations du règlement. Malgré tout, il a été demandé aux communes, plus largement, de présenter l'ensemble des évolutions qu'elles estiment nécessaires ou souhaitables. Ce recensement a vocation à alimenter non seulement la première modification simplifiée, mais plus tard, les futures procédures d'évolution du PLUi qui seront engagées dans les prochains mois, voire prochaines années. Bien sûr, tout ça sera révisable. C'était une première demande.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la transmission d'une première liste de demandes d'évolutions du PLUi de la commune de Binic-Étables-sur-Mer, qu'elles soient susceptibles de relever de la première modification simplifiée ou de futures procédures d'évolution.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est pour ? Merci. Une abstention : Laure.

30 voix pour et 1 abstention (MITNIK Laure)

27– Convention de rétrocession modifiée avec COOPALIS

Hélène Lutz : Le point 27, c'est une convention de rétrocession modifiée avec COOPALIS. Ce dossier est déjà passé plusieurs fois en Conseil municipal, mais il a encore évolué, donc on vient encore proposer une convention de rétrocession, on vient encore de présenter une modification. La toute première convention de rétrocession a été faite en 2019, nous sommes en 2026, donc vous pensez bien qu'il y a eu plusieurs modifications. En fait, il s'agit toujours des places de stationnement devant les quatre maisons situées sur la rue du 8 mai 1945. Au départ, la commune avait demandé à ce que tous ces stationnements soient regroupés. COOPALIS au départ ne voulait pas, mais la commune s'est rendu compte qu'il y avait une personne à mobilité très réduite qui s'était installée dans une des maisons qui donnaient sur la rue du 8 mai 1945, et, du coup, on a accepté d'assouplir notre position, de manière à ce que cette personne ait bien sa voiture juste en face de chez elle, puisqu'il est vraiment difficile pour elle de bouger,

Il est proposé d'approuver les modifications apportées à la convention de rétrocession et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession modifiée, ainsi que tous les éléments y afférents.

Monsieur le Maire : Pas de remarque ? Qui est pour ? Merci.

Vote à l'unanimité

28– Avenant n° 3 à la convention opérationnelle d'actions foncières pour le secteur « Rues des Écoles et Wilson » avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne

Hélène Lutz : Le point suivant, il s'agit de l'avenant n° 3 à la convention opérationnelle d'actions foncières pour le secteur « rues des Écoles et Wilson », avec l'EPF (établissement public foncier) de Bretagne. Là encore, on l'a déjà vu plusieurs fois en Conseil municipal. Ce soir, c'est donc le troisième avenant, puisqu'en fait, cette convention, qui portait sur le projet de réaliser une opération de renouvellement urbain à

dominante d'habitat dans un secteur de cœur de ville, a dû subir des avenants. Le premier en 2018, le deuxième en 2024, et, aujourd'hui, le troisième. Il porte simplement sur la modification de l'article 3 et de l'article 10 de la convention initiale. Ces deux articles sont modifiés de manière à ce que la durée du portage des biens par l'EPF Bretagne passe du 30 juin 2026 au 31 décembre 2028. Et le deuxième, c'est le montant d'action foncière, engagement financier maximal de l'EPF, qui passe de 1,8 M€ à 2,1 M€. Cela ne change ni l'intérêt ni les engagements de la collectivité quant aux critères de l'EPF Bretagne, à savoir privilégier les opérations de restructuration, viser la performance énergétique des bâtiments, respecter un cadre environnemental, limiter au maximum la consommation d'espace.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet d'avenant n° 3 (suite aux avenants précédents) qui est annexé à la présente délibération, d'autoriser le Maire à signer ledit avenant, ainsi que toutes les pièces et les documents nécessaires à son exécution, d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Machet.

Bernadette Machet : Je voudrais faire une précision, pour la motivation de l'avenant, les 300 000 €, c'est le prévisionnel des travaux de déconstruction et de dépollution, qui s'avère plus coûteux que prévu. Il est maintenant prévu 915 000 € au lieu de 668 000 €, donc il y a une augmentation de 300 000 €. Donc si on attend encore un peu plus, un peu plus, on va arriver à des sommes astronomiques !

Monsieur le Maire : En fait, on a une incertitude, et c'est l'EPF qui provisionne plus, parce qu'il faut attendre, après déconstruction, de nouveaux sondages qui seront faits sous le bâtiment existant, pour voir s'il n'y a pas des pollutions consécutives à l'incendie. Ces pollutions éventuelles nécessiteraient des frais de dépollution plus importants, mais aujourd'hui, on n'a pas le montant : on ne sait pas s'il y aura nécessité d'une dépollution complémentaire ou pas. C'est pour ça que, par précaution, l'EPF a augmenté son montant. Ça ne veut pas dire que ce sera le montant réellement appliqué.

Je propose de voter cette délibération. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité

29– Bilan des cessions et acquisitions de l'année 2025

Hélène Lutz : Le point suivant, c'est le bilan des cessions et acquisitions faites au cours de l'année 2025 par la commune. C'est normal, nous devons vous répertorier chaque année toutes les acquisitions et les cessions. Nous vous avons envoyé les tableaux, de manière à ce que vous puissiez les regarder, et aujourd'hui, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la commune au cours de l'année 2025, tel que présenté dans le tableau.

Monsieur le Maire : Est-ce que ce point suscite des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Très bien, je vous remercie.

Vote à l'unanimité

30– Renonciation à un droit de passage sur la parcelle 007AK0028 au profit de la parcelle communale 007AK0027

Hélène Lutz : Celui-là est plutôt mignon, c'est la renonciation un droit de passage sur la parcelle 007 AK 0028 au profit de la parcelle communale AK 0027. Le notaire a découvert qu'il subsistait une servitude de passage de tonneau entre deux maisons, rue des Écoles. Nos maisons sont très anciennes, mais le notaire voudrait régulariser. Je pense qu'il y aura peut-être après une vente : il voudrait régulariser cette

servitude. On vous a donné l'explication exacte qu'il y avait marquée dans l'acte d'origine, puisque c'était une même propriétaire qui a vendu d'un côté une maison et qui avait gardé l'autre, et elle n'avait pas pensé à faire enlever la servitude portant sur un droit de passage de tonneau, ce qui n'est plus d'aujourd'hui. Donc on est d'accord et la commission Urbanisme a donné aussi son avis favorable pour une renonciation par acte notarié, afin qu'elle soit définitivement éteinte, à cette servitude.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette renonciation de droit de passage sur la parcelle 28 au profit de la parcelle 27, qui est la nôtre, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié de renonciation.

Monsieur le Maire : Qui est pour cette délibération ? Merci. Une abstention.

30 voix pour et 1 abstention (NAFFRECHOUX Yannick)

Délibération suivante.

31– Lotissement « Les Lauriers » – Convention préalable en vue de l'intégration des biens meubles et immeubles en eau et assainissement au patrimoine communautaire SBAA

Hélène Lutz : C'est au sujet du lotissement « Les Lauriers », une convention préalable en vue de l'intégration des biens meubles et immeubles en eau et assainissement au patrimoine communautaire de SB2A. En 2019, il y avait eu un permis d'aménager qui avait été donné, puis modifié en 2020, pour la création du lotissement « Les Lauriers ». Une convention avait été signée en vue de l'intégration des équipements communs, mais il s'agissait des voiries, des espaces verts, des stationnements et des espaces d'ordures ménagères, alors que là, le projet de convention tripartite présentée au Conseil municipal de ce soir porte uniquement sur l'intégration des biens meubles et immeubles en eau et assainissement, au profit du patrimoine communautaire de SB2A, c'est-à-dire, en fait, l'infrastructure nécessaire à la distribution d'eau potable et à la collecte des eaux usées.

La commission Travaux a donné un avis favorable, le 22 janvier 2026.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le projet de convention tripartite annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire : Très bien. Qui est pour cette délibération ? Merci.

Vote à l'unanimité

On est arrivé au bout des délibérations présentées par Hélène. Je passe la parole à Nathalie.

32– Résiliation du bail avec La Poste pour le local sis 8, boulevard Leclerc, à Binic

Nathalie Mobuchon : Le point suivant concerne la résiliation du bail avec la Poste pour le local situé 8, boulevard Leclerc, à Binic. Suite à la demande de la Poste de fermer le bureau de poste, et à la demande des médecins de disposer de locaux adaptés, et pour répondre aux tensions sur le logement, la commune a décidé (vous le savez) la vente de la parcelle sur laquelle est situé le local, à l'opérateur TERRAVIA, à la suite d'un appel à projets immobilier, pour construire un cabinet médical et des logements. Le 21 mai 2012, par acte sous seing privé, la commune de Binic, à l'époque, avait consenti à la société Locaposte un bail commercial portant sur les locaux communaux situés 8, rue du Général Leclerc, à Binic, avec une prise d'effet le 1^{er} octobre 2012. La société, dans le cadre de la réorganisation des services et de la fermeture définitive du bureau de poste, a informé la commune de son souhait de mettre fin au bail à compter du 28 février 2026. L'acte prévoit donc la résiliation du bail au 28 février. La restitution des locaux devra être précédée d'un état

des lieux. Il y a déjà eu un pré-état des lieux en décembre, et il y aura un état des lieux contradictoire de sortie lors de la remise des clés. Les locaux devront être restitués entièrement vides de tout mobilier et équipement appartenant au preneur, et aucune indemnité ni aucun dédommagement ne sera dû, de part et d'autre.

Après, je lis ça comme si c'était quelque chose de triste, mais au final, c'est quelque chose qui se finit de façon plus favorable, puisque c'est ce que nous vous avons dit : il était hors de question qu'on laisse partir la Poste avant de lui avoir trouvé un autre emplacement. Aujourd'hui, il y a un relais postal dans un commerce à Binic au tabac du Petit Port. J'ai déjà eu aussi l'occasion de le dire : on a amélioré le stationnement autour de la place de l'Église, avec la mise en place d'un stationnement dix minutes. Je vois Patrice Darche qui tique un petit peu : oui, ce n'est pas optimal, mais on l'a amélioré, et les places rouges dix minutes fonctionnent plutôt bien, en journée en tout cas.

Le loyer dû pour la période du 1^{er} juillet au 28 février sera payé. Il s'élève à 5 546,56 €. C'est une somme qui est due à la commune, au titre de l'occupation, jusqu'à la date de résiliation effective.

Il vous est donc proposé d'approuver les termes de l'acte de résiliation transactionnel du bail conclu le 21 mai 2012 avec la société Locaposte, prenant effet au 28 février 2026, tel qu'annexé à la présente délibération, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit acte, ainsi que tous les documents afférents nécessaires à la mise en œuvre de la résiliation, et de préciser que le produit des loyers dus jusqu'à la date de résiliation sera perçu selon les conditions indiquées dans l'acte.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? On passe au vote. Qui est pour ? Unanimité, merci.

Vote à l'unanimité

Je te laisse poursuivre.

33– Projet urbain partenarial entre la SCCV Cœur de Binic et SBAA pour le projet immobilier et cabinet médical, 8, boulevard Leclerc, à Binic – Fonds de concours de la commune

Nathalie Mobuchon : Le point suivant concerne également le même secteur. Le projet avance, et nous devons nous donner notre avis sur un problème technique (qui n'est pas un problème du coup). Il s'agit de conclure un projet urbain partenarial entre la société Cœur de Binic et SB2A, pour le projet immobilier de cabinet médical au 8, boulevard Leclerc, à Binic. La société Cœur de Binic a été créée par la société TERRAVIA pour cette opération particulière. Vous le savez tous, le 2 juillet 2025, la société TERRAVIA a été désignée lauréate de cet appel à projets pour la réalisation du programme, qui comprend 26 logements, dont six locatifs sociaux, en partenariat avec la SA HLM la Rance. Cette opération immobilière est importante pour le cœur de ville, puisque TERRAVIA va y construire un cabinet médical et le rétrocédera à la commune, donc un cabinet médical de 301 m² livré clé en main à la commune, un local commercial de 209 m², 16 places de stationnement et une liaison routière entre le boulevard Leclerc et la rue du Vau-Madec, pour un prix qui reviendra à la commune de 1 580 000 €, dont 200 000 € qui seront versés comptant à la signature et 1 380 000 € convertis en obligations de construire et de livrer le cabinet médical.

Pour la réalisation de ce projet, on a eu beaucoup de travail sur le dossier entre les transferts de gaz, d'électricité, les déplacements de transformateurs. Là, il s'agit de travaux importants sur les réseaux existants, et l'opérateur conclut un projet urbain de partenariat avec l'Agglomération, pour réaliser le projet. D'ailleurs, au passage, je remercie SB2A d'avoir été réactive sur le sujet, pour nous permettre de pouvoir passer ce soir cette délibération. Elle devra aussi passer en Conseil d'agglomération au prochain Conseil d'agglomération.

En parallèle, vous voyez sur la carte la complexité des réseaux, et on va profiter de ces travaux à la demande de l'Agglomération pour relier deux maisons qui donnent sur la rue du Vau-Madec. Donc il y aura d'un côté le projet urbain partenarial Agglo/Cœur de Binic, et de l'autre côté, pour nous (commune), un fonds de concours directement avec l'Agglo pour raccorder ces deux maisons qui se trouvent rue du Vau-Madec, et qui seront, par ce biais, raccordées à l'assainissement collectif.

Le financement de ces travaux est estimé à 238 995,74 € HT. Ça, c'est la part projet urbain partenarial. Il restera 193 000 €. La plus grosse part, en fait, sera à la charge de l'aménageur, c'est ce qui était prévu dans le contrat : 193 825,54 € à la charge de l'aménageur TERRAVIA. Et nous, pour ce qui concerne les deux maisons de la rue du Vau-Madec, il y aura 45 000 € HT pour SB2A, et une petite part pour la commune.

On vous a remontré, parce que je pense que c'est important, le projet de bâtiment, avec le projet médical au rez-de-chaussée et les logements aux étages.

Toutes ces précisions ont été présentées en commission Travaux, le 22 janvier 2026.

Il vous est proposé d'approuver le principe de la conclusion d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) sur le projet immobilier du boulevard du Général Leclerc, situé sur le domaine de la commune, entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et la société Cœur de Binic, d'autoriser le versement d'un fonds de concours communal estimé à 17 347 € à Saint-Brieuc Armor Agglomération, pour l'extension du réseau d'assainissement, ce qui représente 50 % de la dépense HT, de préciser que les constructions dans le périmètre du PUP sont exonérées de plein droit de la part communale de taxe d'aménagement, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les documents permettant la réalisation de cette affaire, leurs avenants et tout acte d'exécution.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Yannick.

Yannick Collin : Lors d'un précédent Conseil municipal, je suis intervenu pour signaler qu'il allait y avoir un problème de circulation dans la rue du Vau-Madec, et que le plan de circulation prévu n'était pas satisfaisant. Il m'avait été répondu que vous alliez revoir ce plan de circulation et les moyens que vous pouviez mettre en œuvre. Qu'en est-il exactement ?

Nathalie Mobuchon : On l'a fait, et on a fait une présentation, parce qu'on a eu beaucoup de retours aussi quand on a fait la présentation au public, sur ces difficultés de circulation et de stationnement, et on s'est rendu compte que c'étaient des difficultés de stationnement qui existaient déjà aujourd'hui. Donc on a travaillé à une amélioration de la circulation, notamment les jours de marché. Les gens du quartier nous ont dit que c'était catastrophique, le jour du marché, donc on a présenté l'amélioration. Ce qui a été proposé, c'est de mettre en sens unique interdit aux riverains la rue du Vau-Madec, pour que le sens de circulation soit beaucoup plus clair. Quand on rentre au G20, on rentre au G20, en fait, et on ressort. Aujourd'hui, ça rentre et ça sort sans respecter les sens interdits. Les riverains étaient plutôt contents qu'on réagisse assez rapidement. On va faire dans le quartier des marquages pour éviter le stationnement sauvage.

Yannick Collin : Y a-t-il eu une deuxième présentation aux riverains ?

Monsieur le Maire : Oui, il y a eu une deuxième présentation. Il y a eu la présentation du projet en lui-même, qui a amené un certain nombre de remarques, et ça a été travaillé avec les services, puis il y a eu une présentation des aménagements envisagés aux riverains.

Nathalie Mobuchon : On a fait un boîtage de la Banche et du Vau-Madec.

Yannick Collin : Il n'y a pas eu de deuxième présentation aux riverains.

Nathalie Mobuchon : Si, ils ont tous été invités, ils ont eu un courrier, on leur a présenté les choses. Ça a été fait.

Yannick Collin : Autre problème que j'avais présenté, c'était les livraisons de la supérette, qui, aujourd'hui, se font en marche arrière. Est-ce qu'il y a eu des améliorations sur le projet ?

Monsieur le Maire : Nathalie, tu peux poursuivre ?

Nathalie Mobuchon : C'est important de dire qu'on l'a présenté aussi aux propriétaires du G20. Là, les riverains aussi l'ont fait remarquer : ça s'est amélioré. Ils nous avaient donné leurs témoignages avec des photos, on voyait les camions reculer en marche arrière dans la rue du Vau-Madec, et on s'est rendu compte que même le ramassage des ordures ménagères faisait la même chose. Du coup, ça nous a permis de clarifier la situation. Pour la collecte des ordures ménagères, c'est régularisé ; et pour les livraisons du G20, majoritairement, elles ont lieu par l'axe principal. Elles rentrent par le boulevard Leclerc, mais c'est effectivement un point d'amélioration qu'on a demandé à TERRAVIA d'améliorer, notamment, concernant les axes de giration, pour être sûrs que les gens rentrent par le boulevard Leclerc et ressortent par la rue du Vau-Madec, et ne fassent pas l'inverse.

Monsieur le Maire : Très bien. Une intervention de Guillaume.

Guillaume Barbier-Cueil : Il y avait une dernière remarque qu'on avait faite, par rapport à la présentation du recul du trait de côte sur cette partie-là. Vous m'aviez dit qu'on n'avait pas encore les cartes, mais là, on les a eues, et j'ai cru voir dans la presse qu'effectivement, cette information, y compris, avait été partagée avec les promoteurs du projet. Cette réserve est-elle donc levée elle aussi ?

Monsieur le Maire : Oui. En fait, il y a eu, et on le voit sur la photo qui était projetée tout à l'heure, une surélévation du bâtiment entre 0,80 m et 1,20 m, de manière à tenir compte du risque d'inondation.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention. Merci. Je vous remercie.

30 voix pour et 1 abstention (COLLIN Yannick)

Je repasse la parole à Hélène.

34- Subvention à LA RANCE pour la construction de dix logements locatifs sociaux au Vau-Burel

Hélène Lutz : Pour les deux points suivants, on va parler de logements sociaux. Au départ, on va prendre le cas des dix logements locatifs sociaux que La Rance va construire au Vau-Burel. Et comme d'habitude, les bailleurs sociaux font, dans ces cas-là, une demande de financement aussi bien auprès de la commune qu'auprès de l'aspect de SB2A, là, en l'occurrence, à hauteur de 96 500 € pour chaque collectivité : 66 500 € pour les sept PLUS, 30 000 € pour les trois PLAI.

La commission Urbanisme a donné son avis favorable le 15 janvier 2026.

Je rappelle que c'est le montant donné par la commune qui permet à SB2A d'abonder pour le même montant.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder à La Rance une aide à la construction de logements sociaux de 96 500 € pour son opération au Vau-Burel, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer avec La Rance tout document relatif à cette opération, de préciser que le versement de la subvention interviendra en une seule fois à la livraison définitive des logements.

Monsieur le Maire : Une délibération habituelle concernant les subventions à la production de logements à prix abordable. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité

35– Garantie d'emprunt à l'OFS du groupe CIB pour l'opération de l'éco-hameau au Vau-Burel

Hélène Lutz : Le point suivant, il s'agit de la garantie d'emprunt donnée à l'OFS du groupe CIB pour l'opération de l'éco-hameau au Vau-Burel. Je vais me permettre d'insister, mais ce n'est plus un habitat léger, puisque toutes les maisons qui seront construites, qui, d'ailleurs, ont été dessinées par le CAUE, c'est un projet immobilier. Pour mener l'opération d'éco-hameau au Vau-Burel, l'OFS a souscrit un prêt Gaïa à long terme auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant de 434 826 €, destiné à financer l'acquisition foncière et les travaux d'aménagement (ce qu'on appelle le VRD). Les caractéristiques financières sont les suivantes : durée totale, 36 mois de préfinancement puis 80 ans d'amortissement ; taux indexé sur le Livret A ; échéances annuelles avec progressivité et intérêt différés. Conformément aux exigences de la Banque des territoires, ce prêt requiert une garantie à 100 % d'une personne publique, en l'occurrence la commune, qui, en tant que partenaire historique de ce projet, a été sollicitée pour cette garantie. La banque opère un contrôle pour maîtriser les risques : contrôle du niveau de trésorerie de l'OFS qui doit être suffisamment doté en fonds propres ; ensuite convention financière pour les rachats et clauses de rachat obligatoires des BRS ; précommercialisation avec une condition au versement de fonds de 50 % du CA prévisionnel ; équilibre de l'opération, simulation de capacité d'autofinancement positive.

On vous a mis un tableau sur lequel apparaissent les dettes actuellement garanties par la commune pour des projets de logements sociaux au 1^{er} janvier 2026. Celles-ci s'élèvent à 1 222 134,49 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 23 janvier 2006, il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 434 826 € souscrit par l'OFS du groupe CIB ci-après l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignation, dans les conditions précisées dans la note du Conseil.

Monsieur le Maire : Merci. Michel Léger.

Michel Léger : Je suis ravi que le projet ait changé de nom. Il n'en demeure pas moins qu'on a voté sur un projet, il y a maintenant plusieurs mois, je crois, et que le projet précédent avait été présenté et en plénière et en Conseil municipal, mais celui-là n'a jamais été présenté ici.

Hélène Lutz : En l'occurrence, il a été présenté, puisque le CAUE a même fait des dessins. On vous a expliqué comment le CAUE a repris la parcelle pour la diviser et faire en sorte que les terrains et le paysage soient construits avant les maisons.

Michel Léger : Pas en tant que xxx (3.33.05).

Monsieur le Maire : Je précise qu'Hélène a modifié la terminologie...

Hélène Lutz : Mais ça ne modifie pas le projet !

Monsieur le Maire : Mais ça ne modifie pas le projet, tout à fait, et si on ne parle pas d'habitat léger, quoique l'appellation « habitat léger » s'applique bien à ce projet, c'est surtout un habitat réversible. Ce qui fait que c'est un projet immobilier, ce sont des maisons, ce ne sont ni des tiny ni des yourtes, mais c'est néanmoins de l'habitat léger en ce sens qu'il est réversible. Je voulais préciser cela.

Je suis un peu... Je ne réagirai pas, mais j'entends des mots qui me choquent !

C'est un projet qui avance bien. La Banque des territoires a donné son avis favorable pour l'octroi du prêt pour l'OFS. Ça, c'est une chose qui est actée maintenant. Il y a aujourd'hui 11 foyers qui sont prêts à s'engager pour construire leur maison sur ce terrain. Je rappelle qu'il y a 15 emplacements, et qu'une des conditions d'engagement de l'OFS était qu'il y ait 50 % des acquéreurs qui soient prêts à s'engager. Donc des conditions qui sont réunies aujourd'hui, et je pense qu'on va s'acheminer assez rapidement vers la signature de l'acte de vente à l'OFS. Pour moi, c'est une excellente nouvelle. Selon moi, ce projet offre toutes les garanties et il est réjouissant de pouvoir, sur une commune comme la nôtre, offrir des modes d'habitat diversifiés et qui soient accessibles pour le plus grand nombre.

Tu voulais rajouter quelque chose ?

Gilbert Bertrand : Je ne sais pas si ça a été dit (peut-être Hélène l'a-t-elle dit), mais le CAUE a agi particulièrement sur ce dossier, puisque c'est un peu une première – sur la commune, c'est vraiment une première –, et ils ont travaillé dans la période de fin d'année pour justement faire un travail d'architecture pour que ça s'intègre bien dans le site. Je ne sais pas si on a des schémas ou des plans, mais, en tout cas, il y a eu un travail de fait par le CAUE vraiment à une échelle importante.

Monsieur le Maire : Je pense que, à ce stade, et pour la délivrance des autorisations d'urbanisme pour n'importe quel type de bâti, les plans ne sont pas diffusés. C'est un projet qui effectivement a été accompagné de manière significative et professionnelle par le CAUE. Maintenant, les plans des maisons n'ont pas à être communiqués. Ce que l'on peut affirmer, c'est que ça respecte strictement les règles de la construction.

Hélène Lutz : Ce qu'on peut rajouter aussi, c'est que SB2A a aussi beaucoup travaillé ce projet, puisque ça va être le premier lotissement sans macadam, et entièrement à ce qu'on appelle la « GIEP », c'est-à-dire la gestion intégrée des eaux pluviales à la parcelle. SB2A avec son agent spécialiste ont travaillé aussi beaucoup ce dossier. Ça va être, je pense, un très beau projet.

Monsieur le Maire : Erwann.

Erwann Larupt : Je voulais juste savoir combien de familles ont intégré ce projet.

Monsieur le Maire : Je l'ai dit à l'instant, 11 familles sur un potentiel de 15 emplacements.

Erwann Larupt : Quand je disais « familles », c'est avec des enfants.

Monsieur le Maire : Je pensais « foyers ». Aujourd'hui, il y a plus d'actifs que de retraités, et, parmi ces familles, il y a neuf enfants qui sont parmi les foyers.

Bernadette Machet : Ça a dû évoluer depuis la réunion où je n'ai pas pu venir. J'ai repris le texte, il y avait une famille avec deux enfants, et les autres personnes avaient plus de 70 ans.

Hélène Lutz : Oui, mais ça a beaucoup changé.

Bernadette Machet : C'est dommage qu'on ne soit pas prévenus !

Monsieur le Maire : Je vous arrête. Je vous ai prévenue, j'ai eu l'occasion d'en discuter et d'en échanger avec vous, en disant qu'on avait une bonne nouvelle. Vous m'aviez prévenu que vous ne pourriez pas assister au jury, je comprends tout à fait, et j'avais le souci de vous faire un retour, puisque vous n'aviez pas été là. Je vous l'avais dit : le projet a évolué de manière extrêmement favorable, puisqu'au mois de novembre, on avait quatre foyers et, sauf une famille (comme disait Erwann), c'étaient des retraités, et aujourd'hui, on a 11 foyers et il y a plus d'actifs et de familles avec enfants, puisqu'il y a neuf enfants au total, mais je vous

assure que j'en ai échangé avec vous, parce que j'avais ce souci de vous tenir au courant, puisque vous n'aviez pas pu participer au jury. C'est la réalité aujourd'hui. Guillaume.

Guillaume Barbier-Cueil : Il y a une autre question que j'avais déjà posée. Là, on est d'accord qu'on soutient un projet qui est un projet d'habitat léger (pourquoi pas) avec des fonds publics. Est-ce que les gens qui s'installent là sont des gens qui ont besoin d'aide pour accéder à la propriété, ou bien est-ce que ce sont des gens qui n'ont pas besoin d'aide pour accéder à la propriété ? Ce qui, pour moi, est aussi un facteur important. C'est-à-dire que, dans le départ du projet, il y avait cette dimension-là. Est-ce qu'elle existe toujours ?

Hélène Lutz : Cette dimension-là, comme vous dites, existe toujours. Il s'agit bien de logements sociaux, donc avec des personnes qui remplissent toutes les conditions de logements sociaux. Et c'est, j'ai envie de dire, moi, ce qui me plaît beaucoup dans cet habitat participatif du Vau-Burel. C'est un éco-hameau intergénérationnel respectueux de l'environnement, mais avant tout, c'est une proposition d'habitat social qui permet à des locataires sociaux de devenir propriétaires de leur petite maison – pas du terrain, mais de leur petite maison. Donc, pour moi, non seulement il est innovant, mais il remplit toutes nos valeurs sociales.

Monsieur le Maire : Effectivement, contrairement à la délibération précédente où on a voté une subvention pour la production de logement social avec La Rance, sur les BRS, la commune n'est pas appelée à verser une subvention, donc la contribution de la commune, c'est sur le coût de cession du terrain qui est moindre que les prix du marché, et puis il y avait eu aussi l'accompagnement sur la première phase de faisabilité, où la commune avait pris en charge la prestation de hameau léger.

Hélène Lutz : Donc je continue.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 434 826 € souscrit par l'OFS du groupe CIB, ci-après « l'emprunteur », auprès de la Caisse des dépôts et consignations, dans les conditions précisées dans les notes du Conseil.

Monsieur le Maire : Je propose de passer au vote sur cette délibération. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Deux.

Yannick Collin : Ce qui me gêne dans cette délibération, c'est qu'on subventionne déjà, par le fait qu'on fait un prix moindre sur le terrain, et, en plus, on garantit l'emprunt.

Monsieur le Maire : Je ne vois pas en quoi ça gêne. Quand on voit la capacité financière du CIB et leurs fonds propres, etc., je ne vois pas en quoi la commune se met en péril, et il y a une nécessité, pour les prêts Gaïa, d'avoir une caution d'emprunt d'une collectivité, donc ça ne me paraît pas excessif.

Hélène Lutz : J'aimerais aussi répondre là-dessus. L'année dernière, nous avons accepté la vente pour un euro d'un terrain à TAH pour faire aussi des BRS sur Binic, dans les hauteurs de Binic. Il y avait plus de 2 800 m² pour un euro, et tout le monde a trouvé ça normal à l'époque. Personne n'a dit que ce n'était pas vendu cher. Donc pourquoi, aujourd'hui, serait-ce différent, sous prétexte que ce serait un OFS du CIB ? Là, ce sera un OFS de TAH...

Monsieur le Maire : Je vous propose de passer au vote. J'avais noté deux votes contre. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Sept, avec Yannick. Deux votes contre et sept abstentions. Très bien. Je vous remercie.

22 voix pour, 2 voix contre (ESCANDE Bernard, LEGER Michel) et 7 abstentions (BARBIER-CUEIL Guillaume, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRE Sophie, COLLIN Yannick)

Hélène, il reste encore une délibération.

36– Appel à manifestation d'intérêt pour la mise à disposition du « multi-cycle » à assistance électrique

Hélène Lutz : C'est un appel à manifestation d'intérêt pour la mise à disposition du « multi-cycle » à assistance électrique que la commune est en train d'acquérir, dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités actives. L'idée, c'est qu'on a fait une expérience en mai 2025, d'en louer un ; on s'est rendu compte que c'était très favorable, très visible ; c'était une vraie publicité pour le vélo dans la commune. Et comme plus vous savez qu'on a été lauréats de « À Vélo 3 » par l'ADEME, 50 % de l'investissement avaient été pris en charge. Par contre, pour sensibiliser toutes les associations, on voudrait demander à ce que des structures locales puissent avoir une mise à disposition gratuite de ce bien communal, mais encadrée par un appel à manifestation d'intérêt (ce qu'on appelle un AMI), pour un règlement définissant les conditions d'utilisation. Ce qu'on voudrait, surtout, c'est que plusieurs associations puissent en bénéficier. Ce multi-cycle permet le transport d'un conducteur et de six autres personnes. On a déjà des associations qui se sont mises sur les rangs. On voudrait bien sûr qu'elles répondent à cet AMI, et, pour ça, il faut le voter ce soir.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement de l'appel à manifestation d'intérêt annexé à la présente délibération, d'autoriser le Maire à lancer l'appel à manifestation d'intérêt, de désigner la commission de transition écologique comme jury pour étudier les différentes candidatures, et d'autoriser le Maire à signer les conventions d'utilisation du véhicule avec les structures concernées, après avis de la commission de transition écologique.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ?

Bernadette Machet : Je voudrais savoir si le multi-cycle (que j'ai vu inscrit au budget, il me semble, à 24 000 €) est acheté.

Monsieur le Maire : Non.

Bernadette Machet : Parce que, ce qui me semblait bizarre, c'est que j'ai vu que... Théoriquement, il devrait y avoir un marché public, je n'ai pas vu la date. Par contre, j'ai vu que le marché public était annulé. Donc je n'ai pas tout compris.

Monsieur le Maire : Non...

Bernadette Machet : Si, c'était à la suite d'un résumé de la transition écologique...

Monsieur le Maire : Pour moi, il est lancé. Peut-être qu'il y a eu une annulation parce qu'il y avait une complétude du dossier, mais, en tout cas, le marché public est lancé et publié.

Bernadette Machet : Et ce sera quand, ce marché public ?

Monsieur le Maire : Il y a un jury... Je ne sais pas s'il y a une date. Il y aura un avis ? Non ? Ah non, parce qu'on est sous les seuils, oui, mais le jury, ce sera la commission Transition écologique à qui seront présentés les...

Bernadette Machet : Donc en fait, ce sera acheté avant la fin du mandat ?

Monsieur le Maire : Oui, dans la limite du budget, effectivement. Guillaume ?

Guillaume Barbier-Cueil : Moi, au-delà du fait de l'acheter, je n'en vois pas bien l'usage, j'ai du mal à imaginer l'usage. Sauf à recréer un petit train de visite de la commune, comment vous imaginez-vous l'usage de ce moyen de locomotion ?

Monsieur le Maire : L'usage, c'est vrai qu'il a été mis en place sur une période d'un mois l'année dernière, sous forme de location. On a eu de nombreuses demandes et un succès assez important pour les scolaires,

mais Cap à Cité avait déjà depuis un petit moment ce projet de faire un Vélobus pour les écoles, et ils ont confirmé leur intérêt pour le projet. Ils font partie des associations qui souhaitent utiliser régulièrement ce véhicule. Il y a aussi les résidences autonomie, et puis d'une manière plus générale, pour promouvoir les déplacements en vélo, je crois que c'est un bon outil, mais l'idée, c'est vraiment ça. C'est pourquoi il y a un appel à manifestation lancé, avec un règlement d'usage qui fait que les associations qui sont intéressées s'engagent à ce que ce véhicule circule et soit utilisé tout au long de l'année. Je pense que c'est un véhicule qui va tourner.

Guillaume Barbier-Cueil : Moi, sincèrement, j'ai du mal à imaginer à quel besoin il correspond. Quand vous dites les foyers logements, oui, pourquoi pas. Du coup, on va promener six personnes. Dans un usage récurrent d'emmener des enfants à l'école, une capacité de six personnes, je vois mal comment ça peut se pérenniser de manière répétitive. Moi, j'ai plutôt l'impression d'un gadget, et j'ai dû mal vraiment – au-delà du fait que je suis tout à fait partisan de développer les déplacements à vélo... Je penserais beaucoup plus pertinent d'essayer de redonner du sens au pedibus, par exemple, c'est-à-dire travailler auprès des familles et des enfants à essayer de sécuriser ces transports d'enfants à pied. Là, franchement, avec le prix, j'ai vraiment du mal à imaginer que cela réponde à un besoin. Pour moi, c'est assez anecdotique, et je voterai contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas incompatible avec le pedibus. Je pense que ce sont deux modes de déplacements qui peuvent être complémentaires. Le pedibus est plus limité au niveau distance, puisque, à pied, les enfants ne peuvent pas... C'est une autre façon, et c'est complémentaire, pour moi, mais j'ai bien noté les réserves que vous émettez.

On peut passer au vote. Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des votes contre ? Cinq contre. Des abstentions ? Trois abstentions (Erwann, Yannick et Nathalie). Merci.

21 voix pour, 5 voix contre (QUERRE Sophie, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, AVRIL Michel) et 5 abstentions (COLLIN Yannick, LARUPT Erwann, LEGER Michel, MOBUCHON Nathalie, ESCANDE Bernard)

Je vais passer la parole à Gilbert Bertrand.

TRAVAUX, COMMANDE PUBLIQUE

37– SDE22 – Effacement des réseaux rue de la Ville Malo

Gilbert Bertrand : Pour terminer, nous avons deux délibérations, sur l'effacement des réseaux rue de la Ville Malo, pour commencer. Le syndicat départemental d'énergie a fait une étude pour l'effacement, sur cette voie, d'une partie des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public, depuis l'entrée de l'agglomération, jusqu'à la rue du Doué Roc. Ce projet consiste à remplacer des fils nus en fils torsadés et sécurisés des réseaux aériens basse tension, la dépose et l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et l'effacement du réseau de téléphonie. L'ensemble des chiffres sont fournis là. Sur la partie électrique, la part communale est à zéro. Le montant des travaux est à 50 000 €. Pour l'éclairage, 38 000 € au total, et pour la commune 22 870,37 €. Pour les télécoms, au total 47 200 € de travaux, répercutés à la commune, en totalité. Ce qui fait un total de travaux à 135 200 €, et la charge qui sera appliquée à la commune à 70 070,37 €.

Ce projet a été vu en commission Travaux et approuvé.

Il est proposé d'approuver ce projet d'effacement de réseaux et d'autoriser le Maire à signer les documents qui se rattachent à cette affaire, et de préciser que la dépense sera transcrite ultérieurement au budget de la commune.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce projet d'effacement de réseaux ? On va passer au vote. Qui est pour ? Unanimité.

Vote à l'unanimité

38– SDE22 – Rénovation de l'éclairage des terrains de pétanque Plage du Moulin

Gilbert Bertrand : Et, pour terminer une proposition de rénovation de l'éclairage public des terrains de pétanque à la plage du Moulin. Il est proposé de rénover l'éclairage des terrains de pétanque à la plage du Moulin par des éclairages LED, donc moins consommateurs et produisant une meilleure lumière, qui comprennent la fourniture de quatre projecteurs LED sur mâts existants, et la dépose des quatre anciens projecteurs, et leur mise en service pour un montant de 8 500 € TTC, montant total de travaux qui est majoré de 10 % pour les frais de maîtrise d'ingénierie et la forte participation du SDE. Pour mémoire, on ne refait pas le lampadaire qui est à l'arrière, puisqu'il y en a déjà qui est en LED, donc on fait la partie côté route, pour préserver la partie naturelle qui est située à l'arrière, en tout cas pour ce qui est proposé ce soir.

Il est proposé d'approuver cette rénovation d'éclairage des terrains de pétanque, de verser au syndicat départemental d'énergie une contribution de 5 115,74 € TTC, et d'autoriser le Maire à signer tous les documents qui se rattachent à cette affaire.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité

39– Avenant n° 2 à la convention de groupement SDE22

Gilbert Bertrand : Une délibération très formelle. Suite à sa séance du 19 décembre 2025, le comité du syndicat départemental d'énergie a validé un avenant à la convention de groupement d'achats d'énergie (qui est en pièce jointe) qui porte sur des modifications mineures et vraiment des clarifications formelles : l'intégration d'une clause sur le règlement général de la protection des données (RGPD), des précisions sur la définition d'un membre désormais désigné par son numéro de SIREN, précisions sur la date d'application des frais d'adhésion aux groupements qui sont dus à partir de la phase de préparation du marché, même si la date de fourniture est prévue ultérieurement, et la suppression des références à un logiciel s'appelle SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré à un logiciel qui s'appelle SME.

Il est proposé d'approuver ces modifications, ce projet d'avenant à la convention de groupement d'achats d'énergie et d'autoriser le Maire à procéder à sa signature.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Merci. Unanimité.

Vote à l'unanimité

40– Adhésion au groupement de commandes « Signalétique de voirie » porté par Saint-Brieuc Armor Agglomération

Gilbert Bertrand : Encore une délibération qui concerne l'adhésion à un groupement de commandes pour de la signalétique de voirie, qui est porté par Saint-Brieuc Armor Agglomération pour l'ensemble des 32 communes de l'Agglo. La commune a des besoins réguliers en panneaux de signalisation verticale (panneaux de police, temporaires et directionnels) pour assurer la sécurité routière et l'entretien de la voirie. Saint-Brieuc Armor Agglomération propose de coordonner un groupement de commandes permettant des économies d'échelle via une mutualisation des achats. L'adhésion à ce groupement, formalisée par la

convention constitutive qui est jointe, optimise les dépenses publiques, tout en respectant les règles de la commande publique. La durée d'exécution du marché est fixée à un an, reconductible trois fois tacitement.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Binic-Étables-sur-Mer à ce groupement de commandes de panneaux de signalisation verticale, et d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes.

Monsieur le Maire : Merci. Qui est pour ? Merci. Unanimité.

Vote à l'unanimité

41- Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire : Une dernière délibération concernant l'approbation du plan communal de sauvegarde. Qu'est-ce qu'un plan communal de sauvegarde ? C'est un document opérationnel qui décrit les différentes opérations à mettre en place devant un accident majeur. Je rappelle que, il y a deux ans, on a validé, et on a mis à disposition des habitants sur le site Internet et aussi en format papier aux accueils des mairies, le DICRIM, le document d'information concernant les risques majeurs, qui recense les risques auxquels nous sommes exposés. Ça va des risques d'inondation, chute de blocs, mais aussi transport routier de matières dangereuses ou canicule et froid intense. Tous ces risques doivent être le plus possible maîtrisés, et, en tout cas, on doit se préparer à faire face à des incidents majeurs. Le plan communal de sauvegarde décrit toute l'organisation de la commune, précise les rôles et les responsabilités des acteurs locaux, recense les moyens humains et les matériels mobilisables, organise l'alerte et l'information de la population, et prévoit l'assistance et le soutien aux habitants sinistrés.

Ce document a pu être élaboré et mis à jour, parce qu'il existait une version précédente qui avait été mise en place par l'équipe précédente, qui avait anticipé la situation, puisque le plan communal de sauvegarde n'est obligatoire que quand on a un plan de prévention des risques qui est prescrit, ce qui est notre cas aujourd'hui. Donc ce document est obligatoire et doit être actualisé, ce qui a pu être le cas, et on a pu bénéficier de l'assistance du service commun Risques de l'Agglomération, auquel on a adhéré l'année dernière. Ce document est aujourd'hui valide. Il a donné lieu à un exercice qu'on a réalisé en décembre. Je pense que c'est un document qu'il faudra évidemment actualiser et faire vivre. Il y a des exercices qu'il faudra prévoir régulièrement et le service Risques accompagne la commune, accompagnera les nouveaux élus dans ce sens.

Ce document est aussi porté à connaissance du public sous une version anonymisée, qui va être mise en ligne sur le site Internet et qui sera également disponible dans les accueils mairie sous format papier.

Je vous propose d'approuver le plan communal de sauvegarde qui est annexé à la présente délibération, d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout acte nécessaire à sa mise en œuvre, ainsi qu'à sa mise à jour et révision régulière, afin de garantir son efficacité opérationnelle, de préciser qu'une copie (je l'ai dit) sera disponible. Est-ce qu'il y a des questions sur ce plan communal de sauvegarde, qui a été présenté en réunion plénière, tout récemment ? Je propose de voter. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Vote à l'unanimité

INFORMATION DU MAIRE

Actualités de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Monsieur le Maire :

Délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire :

Renonciation au droit de préemption sur les DIA

Monsieur le Maire :

Agenda

Monsieur le Maire : On arrive à la fin de ce Conseil. Avant de passer la parole à Gilbert, qui va apporter une précision sur une réparation à l'église, je voulais dire, pour ce dernier Conseil de la mandature, combien j'ai été fier de conduire la commune sur le mandat. Je suis heureux de toutes les réalisations qui ont pu être mises en place et je souhaite remercier tous les conseillers municipaux, qui ont contribué en consacrant du temps et de l'énergie, sur tous ces dossiers que l'on a pu partager. Je vous invite à partager, à l'issue de ce Conseil, un buffet qui a été préparé par les cuisiniers de la résidence des Magnolias. Gilbert ?

Gilbert Bertrand : C'est juste pour préciser, par rapport aux marchés qui ont été présentés, que les cloches de l'église sont parties en réparation. Le marché se déroule plus vite que prévu. Et le beffroi, donc la structure en bois, qui était vraiment très vieillissante, a été complètement déposé. Les archives sont terminées et réceptionnées, donc on va passer au transfert des archives.

Je vais compléter les remerciements, parce qu'en fin de mandat, c'est long, six ans, on a réussi à arriver au bout tous ensemble, donc ça, c'est bien, mais je vais surtout remercier les services, déjà pour le travail colossal qu'ils ont fait pour préparer ce budget anticipé qui nous permet de passer les quelques mois, là, je vais dire tranquillement. Ensuite, il y aura un ajustement à faire. Et puis remercier vraiment l'ensemble des agents, à tous les niveaux, vraiment à tous les niveaux, qui nous aident au quotidien, mais surtout qui rendent service à la commune. On ne les voit pas forcément tous les jours, mais ils sont bien là, et on peut témoigner qu'ils sont vraiment là pour servir la commune. Voilà, donc un grand merci à vous tous et à nos agents.

Monsieur le Maire : Les cloches ne sont pas parties à Rome, cette année, elles sont parties aux Pays-Bas. J'espère qu'elles seront de retour pour Pâques.

La séance est levée à 21 h 05.

Secrétaire de Séance

Dominique BELLEIN-GALLO



Président de séance

Paul CHAUVIN

